

BULLETTIN

Ce Numéro de Noël : Six Pages

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

Le prochain Bulletin paraîtra le 7 Janvier

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 141.95 COMPTE CHEQUES POSTAUX NANTES 6.015

1927-1928

Des Fails !

Aucun de nos adhérents - fut-il même insouciant - ne saurait contester l'effort soutenu et croissant du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure...

Il est beau de promettre - car il y aura toujours des gobeurs de lune - mais il est encore plus beau de réaliser ses promesses...

1927 se termine comme toutes les autres années. On vieillit vite. Plus que jamais, le temps c'est de l'argent...

Qu'avons-nous fait en 1927 ? Quel est le bilan de notre année syndicale ?

Malgré toutes les attaques pour essayer d'amoinrir notre mouvement, nous ne nous sommes jamais aussi bien portés, groupant aujourd'hui 12.000 cultivateurs...

Depuis l'apparition de notre dernier Bulletin, annonçant le relèvement de notre cotisation pour 1928, nous avons reçu non seulement l'approbation d'un grand nombre de cultivateurs et agents...

Un effort a été fait pour améliorer notre Bulletin et en rendre la lecture plus agréable, plus instructive...

Et bientôt, les paupières closes, sous l'édredon de plumes, les chérubins sourient aux Anges, au Père Noël barbu, ployé sous son fardeau de jouets...

Et cependant un nuage vient assombrir parfois le rêve : Quelque chose a passé... une bête noire sans doute ! Quel est donc ce nuage, ce monstre, qui trouble la quiétude de ces petits...

Hélas ! la guerre a marqué, là aussi, de son sceau brutal, l'esprit de ces orphelins ; de ces bambins qui ont perdu leur père, ou un proche parent, dans le cataclysme d'hier...

Nous commençons aujourd'hui, non pas un nouveau feuillet (comme dans les grands journaux d'informations), mais bien mieux : une chronique spéciale sur la vulgarisation des moyens modernes d'organisation, d'amélioration de l'outillage, des machines agricoles, et d'électrification des fermes...

Nous entreprenons également la publication des cours de gros des légumes et primeurs du marché de Nantes.

Nous avons encore bien d'autres projets pour 1928, dont bénéficieront les membres de notre Syndicat. Mais n'anticipons pas...

Souhaitons à tous, pour 1928, une bonne et heureuse année !

Le SYNDICAT CENTRAL.

AVIS

Pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les Bureaux seront fermés : LE LUNDI 26 DÉCEMBRE ET LE LUNDI 2 JANVIER.

ACHETEZ TOUS

Le Timbre antituberculeux : 0.10

Un Voyage de Noël CHEZ LES PETITS

Noël ! ô solennité magique, tu glacés les corps et réchauffes les âmes. Tu abaisces les grands, vers l'humble crèche de Bethléem et élève les petits vers un ciel enchanté...

Noël ! fête mélancolique pour les uns, effluviaire et aigre - la dernière, peut-être, de leur existence, ou fête joyeuse, pour les autres, exubérants de jeunesse et de santé. Noël ! tu rapproches toujours du Divin Maître, humiliant ou anoblissant à la fois ; triste ou pleine de charmes, avec ton blanc manteau d'hiver, les pierrots en gourdils, les rigueurs... mais aussi avec tes espérances : Noël, Noël ! te voici revenue parmi nous.

Puisqu'on vole aujourd'hui - comme dans les contes de jadis - faisons ensemble un voyage, à travers les monts et les plaines, chez les enfants bien sages, de France d'abord ! Puis, filons de nuit, sans perdre haleine, dans la direction du Nord, aux pays tourmentés, de la neige et des loupes : Voyons ce que rêvent les petits, ailleurs que chez nous.

Noël, dans nos campagnes, est toujours la fête bénié, que nous avons connue, aimée, dans notre jeune âge, celle des petits, qui formulent mille desirs : des jouets, des suceries, bien entendu, que le Père Noël apportera dans sa hotte. A l'approche du grand soir, les petites mains se joignent avec plus de ferveur. Nous voici à 25 : C'est l'heure de la veillée, où l'on dispose, avec soins les sabots, dans la vaste cheminée.

Les tout jeunes sont au lit, tandis que ceux qui se classent déjà parmi les grands, se pressent vers la messe de minuit, dans l'église du village, toute illuminée, où la bise glacée vient frapper aux vitraux. Combien les cœurs palpitent et les yeux éblouis se tournent vers la crèche, où apparaîtra tout à l'heure sur la paille, l'Enfant Jésus, entouré des Rois Mages, venus des contrées lointaines. Les chants s'élevaient, bercés par les complaintes du vent, qui bruit au dehors : Instant sublime, plus solennel encore, au retentissement des orgues :

Il est né le Divin Enfant ; Jouez haubois, résonnez musettes !

Et bientôt, les paupières closes, sous l'édredon de plumes, les chérubins sourient aux Anges, au Père Noël barbu, ployé sous son fardeau de jouets, de bâtons de sucre et d'oranges, qui circule de maison en maison ; tandis que le vent hurle, ou la neige tombe à gros flocons : Noël, Noël... c'est toujours Noël, depuis mille neuf cent vingt-sept ans !

Et cependant un nuage vient assombrir parfois le rêve : Quelque chose a passé... une bête noire sans doute ! Quel est donc ce nuage, ce monstre, qui trouble la quiétude de ces petits, en une nuit si sereine, si prospère aux beaux songes, où l'étoile scintille au-dessus de Bethléem ?

Hélas ! la guerre a marqué, là aussi, de son sceau brutal, l'esprit de ces orphelins ; de ces bambins qui ont perdu leur père, ou un proche parent, dans le cataclysme d'hier. Ils sont un ou deux millions, dans nos campagnes - peut-être davantage - qui pleurent le disparu et c'est particulièrement en cette nuit de Noël, que leur petit cœur se resserre, que leur pensée s'envole et leur rêve s'agite, à l'image du papa ou du frère qui n'est plus. Pauvres enfants ! S'imaginent-ils les horreurs de la bataille, des tranchées, des gaz, du sang, de la boue ? - Non ! mille fois non ; Dieu merci ! Mais ils ont entendu quelque récit, de ceux qui ont eu la chance d'en revenir ; ils se souviennent des caresses paternelles. N'ont-ils pas embrassé longuement une photo - triste relique - du « poilu », qui repose aujourd'hui là-haut, dans les lauriers de la gloire, avec le Père Noël et les Anges, en ce beau soir ?

Dormez en paix, petits orphelins de France, dans le souvenir de ceux qui ne sont plus ; Voici Noël, toujours pleine d'espérance. Sêchez vos larmes ; Voici l'Enfant Jésus !

Quittons notre pays de Bretagne, d'Anjou, du Maine et de Vendée ; notre avion nous transporte maintenant, vers de lointaines contrées. Franchissons l'Orléanais, la Champagne et les Vosges : c'est la nuit, nos ailes fléchissent ; la tourmente nous agite ; pauvre petite chose, Altéris ! nous vite, nous sommes traqués !

Arrêtons en Russie notre voyage. L'an prochain, pour Noël, nous volerons vers d'autres régions, au pays du soleil.

Dormez, chers petits Français, du sommeil du juste. Aimez votre village, votre famille, votre métier. Noël vous protégera. Noël comblera tous vos souhaits !

ROLAND FAIVRE.

Un Brin de Gaussette...



Dimanche dernier, je buvais un verre avec mon vieil ami Auguste, fermier comme moi.

- Tu devrais être mutualiste ! me dit-il. - Mais, mon vieux, tu sais bien que j'ai été un des premiers fondateurs de notre Société de Secours Mutuels.

- Il ne s'agit pas de cela ! mais des Mutuelles agricoles. On nous a fait des conférences et même on nous a expliqué que, seules, les Mutuelles pouvaient nous garantir, à bon marché et en toute sécurité, contre tous les risques que nous courons.

- Tu as du retard, Auguste ! Depuis vingt ans je fais partie de notre Caisse communale d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. Elle coûte en moyenne 1 franc à 1 fr. 50 % de cotisation annuelle pour couvrir les trois quarts de nos pertes. C'est la seule façon pratique d'assurer les pertes d'animaux ; les Compagnies à primes fixes demandant trop cher.

- Et l'incendie ? - Ça, mon vieux, mon père d'abord, et moi ensuite, nous sommes assurés depuis bientôt quarante ans à une vieille Mutuelle de Nantes, très honnêtement gérée, très solvable, qui ne cherche pas de chicanes quand survient un petit sinistre et dont les primes ne paraissent pas grosses. Ce n'est pas pour quelques francs d'économie que j'abandonnerais de vieux assureurs, en qui j'ai toute confiance, pour me risquer dans une nouvelle Mutuelle, d'un avenir incertain.

- T'as raison, répliqua Auguste, mais la grosse affaire, c'est l'assurance contre les accidents. Tu sais, ce risque nouveau, qui est à notre charge depuis trois ans ? Et ben, mon vieux, nous sommes plumés par les grandes Sociétés d'assurances, qui nous prennent bien trop cher ! Elles n'ont que le but d'enrichir leurs actionnaires et de payer grassement leurs agents. Tu peux pas dire le contraire ? Dans les Mutuelles, vois-tu, tout se fait à l'économie. Une surveillance sévère empêche les abus. On sait où va l'argent ; on rend des comptes tous les ans. Les cotisations varient suivant les années.

- On dirait que t'a appris ce petit couplet par cœur ! T'emballe pas, mon cher Auguste. Moi, j'aime savoir de façon précise ce que me coûtent les choses que j'entreprends. Quand j'achète une charrette ou du guano, je le prends à celui qui me fait les meilleures conditions, tout en fournissant de la bonne qualité. Tu vois, je suis assuré à « L'Urbaine et la Seine ». La Compagnie est riche. Elle a des millions de réserve - comme tu dis - eh bien, je suis tranquille ! Elle me fait payer 4 fr. 60 de l'hectare pour garantir tous les membres de ma famille, Louise et Joseph, mes domestiques et mes journaliers, sans que j'ai à me préoccuper de déclarer leurs noms, le temps qu'ils travaillent, ni ce qu'ils ont touché. C'est simple ; c'est clair comme le jour ! Et toi, combien ce tu payes, avec ta Mutuelle ?

Auguste réfléchit et calcula.

- Ah ! dame, c'est que les Mutuelles n'opèrent point de la même façon ! Les cotisations, rapportées à l'hectare, coûtent aux environs de 7 fr. 50 ou 8 francs.

- Sacré farceur ! lui dis-je, en remplissant les verres. Je ne comprends plus ! Explique-moi pourquoi une Mutuelle prend plus cher que ma Compagnie ? Ce devrait être juste le contraire, d'après ce que tu me racontais ! Non, je sais bien que j'ai le droit de résilier mon assurance tous les cinq ans ; mais ce ne sont pas ces beaux discours qui me feront lâcher un bon tiers pour deux tu l'auras ! Tiens ! voilà mon porte-monnaie, mon meilleur conseiller... et c'est moi qui t'offre la tournée.

- Patronne !!!

Auguste ne trouva rien à me répondre. Il se gratta la tête, acheva son verre et me tendit la main. Je crois qu'il était suffisamment rafraîchi...

MAITRE JEANNOT.

RAPPELEZ-VOUS de notre nouveau N° de Téléphone : 141.95

Les Amendements et les Engrais calcaires

Chaux vive - Craie pulvérisée

Les amendements et les engrais calcaires sont, en ce moment, à l'ordre du jour. On en parle beaucoup, et les journaux agricoles leur font l'honneur de leur première page. Des publicistes même, se sont rencontrés, qui, fort bien intentionnés, proposent l'usage des calcaires comme une nouveauté sensationnelle, quelque chose à peine connue, une découverte de l'année précédente, dont la mise au point est à faire.

Il n'en est heureusement rien. Nous avons derrière nous les enseignements d'une pratique millénaire, nous n'avons qu'à puiser pour nous instruire.

L'usage des amendements calcaires est extrêmement ancien ; il remonte, en France, à l'époque romaine. Oublié au moyen âge, il est signalé vers 1550, par Bernard de Palissy. Durant le siècle qui vient de finir, celui qui a vu naître la merveilleuse chimie agricole moderne, on chaula, on marna, on tangua beaucoup. Depuis 40 ans, et en particulier depuis la guerre, on a trop oublié ces excellents pratiques. On a trop souvent cru que les engrais minéraux suffiraient à tous les besoins. Par économie ou manque de raisonnement, on a oublié les besoins du sol en chaux. Il nous faut y revenir, à la suite d'une culture intensive, nos terres se sont décalcifiées à l'extrême limite de la possibilité.

Chaque année, les récoltes emportent au sol de notables quantités de calcium, elles arrivent à en épuiser les derniers atomes. C'est là, à notre avis, la cause la plus active de la décalcification, car elle agit par un prélèvement direct. L'usage des engrais acides et celui de l'acide sulfurique, vient encore augmenter l'acidité naturelle des terres. Les applications de doses élevées d'engrais potassiques, provoquant dans le sol des doubles décompositions, des déplacements de la chaux basique, d'un acide faible vers un acide fort, en immobilisent également d'autres portions. Tout contribue à user la petite réserve de nos terres en cet indispensable élément.

En Loire-Inférieure, nos terres sont devenues très décalcifiées ; elles le sont d'autant plus, que leur pauvreté naturelle a toujours été extrême. Pour bien faire, il nous faut leur apporter du calcaire comme on leur apporte de l'acide phosphorique ou de l'azote fixé.

Si la chaux coûte cher, qu'il n'est pas engageant d'en répandre comme il y a 50 ans, les hautes doses qui constituaient des amendements, on peut sans hésitation, en utiliser de petites quantités comme on utilise des engrais. Le sol ne sera pas amendé, sa constitution physique ne sera pas changée, comme cela serait avec des doses massives, mais les plantes y seront nourries en cet élément ; les engrais, phosphates en particulier, y trouveront le calcium nécessaire à leur réduction, la flore microbienne y sera favorisée dans sa vie et son activité prodigieuse.

Qu'allons-nous choisir pour enrichir notre sol économiquement et efficacement en sels calcaires ?

Sans aucune hésitation, c'est à la chaux que nous nous adresserons. C'est de beaucoup le produit le plus efficace, nous enseigné la pratique ancestrale ; elle le préférerait souvent même à la marne, qui, parfois, pouvait être extraite du sol dans le voisinage. La chaux est l'agent le plus actif de la recalcification.

De préférence, on utilisera de la chaux en pierres, parce que seule elle peut arriver absolument vive sur nos champs. On la déposera, en petits tas de 40 à 50 kilos, sur le labour et on la recouvrira de terre. Quelques jours après elle se gonflera, sera éteinte, et deviendra poussiéreuse. A ce moment, on la projettera sur tout le terrain avec une pelle.

Si ce travail répugne à quelques-uns, ils peuvent acheter des chaux agricoles moulues (blutées) : elles sont faciles à répandre. Elles ont l'inconvénient de n'être plus entièrement vives, d'être en partie carbonatées.

S'il s'agissait d'amender un hectare de terre ordinaire, il faudrait mettre de 30 à 40 hectolitres de chaux tous les trois ans. Pour faire un chaulage-engrais (chaulage d'entretien, par opposition à chaulage de fond, à doses massives) des doses 3 fois moindres pourront être adoptées.

Depuis quelques mois, on nous propose

de remplacer la bonne vieille chaux par des calcaires broyés. On nous les offre comme un amendement parfaitement actif et tout à fait économique.

Bien que l'efficacité d'une craie moulue, épanchée à haute dose sur une terre décalcifiée, ne soit pas niable, l'opération est médiocre et incertaine. La craie n'a pas du tout la même action que la chaux, et la pratique millénaire qui a consacré la valeur de cette chaux, n'a pas du tout consacré celle du calcaire moulu !

Il suffit de constater ce qui se passe dans les terres crayeuses de Champagne, par exemple. Là, bien que les colloïdes de l'argile soient à côté de doses élevées de carbonates, ils n'en demeurent pas moins compactes et imperméables ; ils n'ont aucune des propriétés physiques d'un argile amendé. Ce n'était pas sans raison, que nos anciens qui amendaient si copieusement à la chaux, ne se sont servis qu'exceptionnellement des calcaires naturels.

A Grignon, de très sérieuses expériences comparatives ont été faites, en particulier en 1921, sur le blé, l'avoine et les betteraves. Elles ont montré que sur les terres de la célèbre école (Limon des plateaux), la chaux avait eu une action très favorable, le calcaire pulvérisé n'en avait eu aucune.

La craie pourra donc être employée, comme le sont certaines marines, chaque fois que l'on pourra l'avoir à très bon marché, et très voisine des champs que l'on veut traiter. Cet amendement pourra être essayé à portée de charrettes, il ne faudra jamais le grever d'un transport par fer. C'est que la craie est lourde d'éléments inutiles, elle possède en outre du calcium que l'on cherche, de l'acide carbonique fixé et de l'eau. On estime que pour posséder la quantité d'éléments fertilisants que l'on trouve dans un kilo de chaux vive, il faut avoir près de 3 kilos de calcaire. Et encore dans ce calcul, on ne tient pas compte de la différence d'assimilabilité. Celle-ci peut être telle qu'un calcaire grossier demeurera parfaitement inertes, là où de la bonne chaux vive aurait eu une action décisive.

Chaulons donc, et à la chaux. Nous n'inventerons rien, mais nous ne nous tromperons pas en faisant un geste éprouvé par plusieurs siècles, et bien des générations de travailleurs.

Ne chaulons donc pas à doses exagérées ; chauler à doses répétées et massives, peut consommer trop rapidement la réserve d'humus. Avec les petits chaulages-engrais, rien à craindre de cette sorte.

J. DE CAMIHAN, Ingénieur agricole.

(Bulletin du Comité de Vertou).

ÉCHOS

NOS DINDONS : Deux cargos, venant de France sont arrivés à Folkestone (Angleterre), chargés de 40.000 dindons, qui sont envoyés à Londres, pour le réveillon de Noël.

LE SUCRE D'ARTICHAUT : Les tiges d'artichaut renferment de l'inuline qui, après préparation, donne du sucre courant. La betterave a détrôné la canne à sucre. L'artichaut détrônera-t-il, à son tour, la betterave à sucre ?

LA CULTURE DES PRIMEURS, en Bretagne, a pris beaucoup d'extension, notamment dans la région de Saint-Pol-de-Léon et la presqu'île de Carantec. Avant-guerre on expédiait : 16.000 tonnes de choux-fleurs. On a atteint pour la saison 1926-27 = 38.621 tonnes de choux-fleurs et 18.890 tonnes d'autres primeurs. Ces légumes prennent la direction des principales villes de France, et aussi sont exportés en Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse, voire même en Suède.

NOS EXPORTATIONS AGRICOLES qui s'élevaient à 838 millions de francs, en 1913, se chiffrent pour 1927 à plus de 4.158 millions ! Ces résultats encourageants, doivent nous conduire à la création de nombreuses coopératives de pro-

ducteurs, bien organisés et bien outillés, pour transformer et expédier nos produits agricoles. Le Danemark nous en offre un exemple saisissant.

NOS CHEVAUX BRETONS sont recherchés actuellement par les Bretons, pour servir comme chevaux d'attelage. L'armée turque vient également d'en acheter 215 en Bretagne.

LA RACE LIMOUSINE, comme la race Charolaise commence à faire prime en Amérique. Récemment les Bretons ont fait l'acquisition de dix superbes taureaux, de 16 à 18 mois, sortant des meilleures étables de la Haute-Vienne.

CONCOURS DE NEVERS : Le grand Concours annuel d'animaux reproducteurs mâles et femelles et d'animaux de boucherie, de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre, aura lieu à Nevers du 19 au 22 janvier 1928. Ce Concours comprendra également une exposition d'étalons de gros trait noir ; volailles vivantes ; beurres ; fromages ; vins du pays, etc...

CHEVAUX DE SANG ET DEMI-SANG : Les éleveurs se plaignent amèrement de la mévente des chevaux de ces deux catégories... Dame, les automobiles leur font concurrence !

LE SERVICE DES REMONTES est transféré du ministère de la Guerre, à celui de l'Agriculture. Les Comités d'achats de chevaux sont maintenus, mais avec participation du service des haras. Les dépôts de remotes sont supprimés et remplacés par des établissements hippiques de transition.

NOUVELLE EXPERIENCE : Le président du Syndicat agricole de la vallée de l'Oise, a fait abattre et détailler directement, un de ses bœufs pesant vif : 630 k. Il en a été tiré 308 kilos de viande nette. Le filet a été vendu 8 fr. la livre ; le rumsteck 7 fr., et le gîte à la noix 4 fr. Plus de 200 acheteurs se pressaient. Il n'y en a pas eu pour tout le monde. Chacun souhaite que l'expérience se renouvelle.

LE CIDRE A PARIS : La Confédération des producteurs de pommes à cidre, fait une active propagande, pour divulguer la consommation du cidre, boisson économique, chez les Parisiens.

LE VIN DE FRANCE trouve un bon débouché aux colonies. 250.000 hectolitres ont été expédiés en 1924 et 371.000 hectolitres en 1926. Cette progression tient à la qualité de nos vins et à l'abolition d'un préjugé, chez les indigènes, qui prétendaient que l'alcool était plus nécessaire à la santé que le vin.

EN ANGLETERRE on vient d'expérimenter, avec succès, des nouveaux wagons à bords métalliques doublés d'émmail-verre, transparent, pour le transport du lait à longues distances, système préférable aux anciens pots en fer blanc.

UN CHATAIGNER peu ordinaire, dans la commune de Busseau (Deux-Sèvres), mesure 25 mètres de haut et 14 mètres de circonférence, au ras du sol. A quatre mètres de haut, le tronc se divise en 5 branches colossales, formant plate-forme, où 7 à 8 personnes peuvent se tenir.

BLES AUSTRALIENS : La nouvelle récolte est estimée à 105 millions de bushels (un bushel = 27 k. 216) dont 55 millions de bushels seraient disponibles pour l'exportation.

La question des Blés avec ail

L'accord réalisé donne les définitions ci-dessous des expressions commerciales.

1° Blé qualité saine, loyale et marchande s'entend d'un blé ne contenant pas d'ail : on peut toutefois admettre une tolérance d'un à deux grains d'ail par 100 kilos de blé.

2° Blé moralement sans ail s'entend d'un blé contenant au maximum un gramme d'ail par quintal, soit environ trois grains d'ail au décalitre.

Refus, réfaction

Il a été décidé en outre :
1° Qu'un blé vendu q. s. l. m. pourrait être refusé lorsqu'il contient plus de trois grains d'ail au décalitre (c'est-à-dire s'il renferme une proportion d'ail supérieure à celle tolérée pour les blés vendus « moralement sans ail »).

2° Que dans ce cas, la bonification à accorder à l'acheteur serait de 1 franc par 100 kilos.

Blés allés
La réunion a estimé qu'au delà des proportions indiquées ci-dessus, les blés rentrent dans la catégorie des blés allés et elle a remis à une date ultérieure l'étude du barème à établir pour la vente de ces blés, voulant manifester par là que les blés allés ne sont pas des blés de qualité saine, loyale et marchande et ne doivent plus être acceptés au marché réglementé de Paris, même avec bonification.

Lutte contre l'ail

Enfin, devant l'extension de l'ail dans les cultures de blé, les trois associations ont décidé d'accorder leur patronage au concours institué par le Syndicat des agriculteurs de la Vendée et d'aider toute action susceptible d'envisager l'extension de ce fléau.

LES LABOURS D'HIVER

C'est pendant la saison hivernale que s'effectuent habituellement les labours.

En général, ils sont trop superficiels et c'est précisément sur cette pratique défectueuse et aussi sur les avantages du labour profond que nous tenons à appeler l'attention du cultivateur.

Il doit, par exemple, se souvenir que l'échec de certaines récoltes a été dû souvent à l'abondance des eaux et que le seul remède préventif, en pareil cas, consiste à labourer profondément, surtout s'il s'agit de sols compacts.

C'est, qu'en effet, une terre remuée par les labours, foisonne, augmente de volume, acquiert la propriété de s'imbiber d'eau de pluie et de la retenir.

Cette eau séjourne d'autant moins à la surface que la terre est plus profondément remuée ; elle ne peut, de la sorte, nuire à la végétation, même dans les cas de chutes d'eau anormales.

L'eau ainsi infiltrée dans les couches inférieures constitue en outre, pendant l'été, une source d'humidité et de fraîcheur qui se maintient très longtemps, si le sous-sol est imperméable. Lorsqu'il est perméable, ses qualités réténives sont, évidemment, moins accentuées ; mais les labours profonds ont toujours l'avantage d'augmenter le pouvoir absorbant des terres.

Ainsi donc, ces labours sont très avantageux pour la régularité de l'humidité du sol sous tous les climats. Dans les régions méridionales, la masse d'eau accumulée constitue une réserve pour l'été, tandis que dans les pays septentrionaux, en abaissant le niveau de cette masse d'eau, les labours profonds ménagent une épaisseur de sol plus considérable, bien assaini et plus favorable à la vie des racines.

Ces labours ameublissent donc le sol, le rendent plus perméable à l'air et à l'eau, aux racines des plantes et corrigent les défauts des terres, surtout celles compactes.

L'assainissement qui en est la conséquence permet aux substances fertilisantes de produire tout leur effet.

Dans un sol humide, leur action est faible, les récoltes sont tardives, les plantes souffrent de maladies et ne donnent que des produits de mauvaise qualité.

Il est de toute évidence qu'en travaillant le sol, non plus sur vingt centimètres seulement, comme cela se pratique la plupart du temps, mais sur une épaisseur double, on met les racines dans des conditions de milieu bien plus avantageuses au triple point de vue physique, chimique et physiologique.

Des labours profonds constituent donc une excellente pratique, mais ils sont accusés, par certains cultivateurs, de nuire à la productivité du sol.

Cette objection mérite d'être examinée. Avec un peu de réflexion, on comprend sans peine que les effets salutaires de ces

labours ne peuvent se faire sentir immédiatement.

Le sous-sol, qui est ramené à la surface, surtout lorsqu'il s'agit de défoncement proprement dits, a besoin de subir l'influence de l'air et des agents atmosphériques.

Toutefois, l'action nuisible qu'on leur attribue est due moins à cette cause qu'au peu de cas que l'on fait de la nature du sous-sol.

Il y a avantage à ramener ce dernier à la surface toutes les fois qu'on lui reconnaît une valeur fertilisante ou supérieure à celle de la couche arable.

De même, lorsqu'un sol léger repose sur un sous-sol compact et réciproquement, parce qu'alors le mélange remédie au défaut de légèreté ou de plasticité qui caractérise l'un ou l'autre de ces sols en donnant un sol de capacité moyenne. Egalement, dans le cas où un sol argileux ou siliceux est accompagné d'un sous-sol calcaire ou marneux, qui, l'un par l'autre, se modifient réciproquement et avantageusement dans leur constitution chimique et leur état physique.

Ce qui précède nous amène à conclure qu'on doit éviter de mélanger le sous-sol à la couche arable s'il accuse un faible degré de fertilité ou que, du fait de sa constitution physique ou chimique, il n'est pas susceptible de modifier avantageusement la nature du sol.

Dans ce cas, on doit se contenter d'ameublir le sous-sol sans le déplacer.

On obtient ce résultat à l'aide de charrues spéciales, dénommées, pour cause, sous-soluses ou d'une charrue ordinaire dont on supprime le versoir.

Les labours profonds, avons-nous dit, s'effectuent l'hiver.

A ce moment, les attelages sont disponibles ; les terres étant suffisamment humectées sont aisément pénétrées par les instruments aratoires et la traction de ces derniers nécessite le minimum d'efforts.

Les bandes de terre renversées sont aussi soumises à l'action désagrégante des pluies et surtout des gelées, aux alternatives brusques du froid et du chaud elles se délitent et se pulvérisent et il n'est pas besoin, par la suite, de multiplier les coups de herse et de rouleau, pour réduire les mottes.

Disons, en terminant, que les labours doivent être accompagnés de l'application au sol d'une forte dose d'engrais et de fumier de ferme.

Concernant ce dernier, on aura soin de réserver aux sols légers la partie consommée et aux sols compacts la partie paillée.

Jean D'ARAULES,
Professeur d'Agriculture.
(L'Agriculteur de l'Ouest).

LE RUCHER

RUCHES AU VERGER

Les abeilles ne produisent pas seulement du miel : elles jouent encore un rôle prépondérant dans la fécondation des fleurs, des arbres fruitiers. Elles sont d'autant plus utiles que le printemps est froid et humide.

Pour que leur action soit effective, répartissez les colonies ou ruches dont vous disposez sur toute l'étendue du verger, à raison de deux ruches par hectare. M. Willis, qui procède ainsi au Canada, conseille d'installer votre rucher dans l'endroit le plus favorable du verger, en rangs parallèles écartés de 3 m., distancés chaque ruche d'environ 2 m. 30. Dès que la floraison est terminée, ramenez-les sur leur emplacement primitif. M. Willis a vu des abeilles revenir à leur ruche déplacée 15 minutes après avoir été lâchées de nouveau.

M. Lamarre, de l'Institut agricole d'Oka (Canada), a effectué de très intéressantes expériences qui établissent les avantages du rucher au verger. Des premiers *French* et *Impérial* ont été recouverts d'une tente depuis le moment de la floraison jusqu'à la chute des fleurs ; on mit une ruche sous chacune de ces tentes, alors que les autres arbres de chacune de ces variétés étaient enveloppés de tulle afin d'empêcher tout insecte d'opérer la fécondation. Enfin des arbres furent laissés sous conditions naturelles. La première année, 18,95 p. 100 des fleurs furent fécondées, grâce à l'action des abeilles, et 19,04 p. 100 l'année suivante ; le pourcentage ne fut que de 3,6 p. 100 la première année et 13,2 la seconde, pour les fleurs de prunier de même variété, abandonnées aux conditions ordinaires. Les arbres abrités sous les tulle, n'ayant pas le secours des abeilles, eurent 1,04 p. 100 de leurs fleurs fécondées la première année, et 4,43 p. 100 l'année suivante.

QUALITÉ DU MIEL

Le parfum, le goût, la couleur du miel dépendent en premier lieu du plant dont il provient et de la terre dans laquelle le plant croît. Le miel de sainfoin, par exemple, classé parmi les meilleurs, est plus parfumé en Gâtinais, où la terre est douce et sablonneuse, que dans le Jura. Les miels blancs naturellement sont les plus doux, les plus fins et les meilleurs pour la table, mais les régions privilégiées qui donnent un tel produit sont rares, et les miels courants sont teintés. Le simple mélange des nectars de luzerne, vesce, sauge, tilleul, à ceux de faux acacia, sain-

foin ou trèfle blanc, suffit à donner une légère coloration jaune ; d'ailleurs, le mélange, lorsque la proportion des premiers n'est pas exagérée, favorise la cristallisation, qui demande six mois lorsqu'il s'agit de miel de sainfoin entièrement pur. Le commerce préfère au miel des prairies naturelles celui des prairies artificielles, dans lesquelles vous faites une sélection des plantes mellifères. Toutefois, le nectar des prairies naturelles est estimé davantage mélangé au miel des prairies artificielles, c'est-à-dire lorsque vous reculez le prélèvement jusqu'à la fauchaison des prés. En association, le miel de prairie conserve une teinte claire et cristallise à grains fins.

Le miel de montagne, possédant une valeur incontestable au point de vue pharmaceutique, convient à l'édulcoration des tisanes et à la préparation des sirops médicinaux ; mais son odeur sui generis rappelle trop celle du *thym*, du *serpolet* et d'autres plantes fortes de la flore alpine, qui déplaisent aux palais délicats. Les miels des Landes, des Vosges et de la Solagne ou poussent ; la bruyère, les conifères, où l'on cultive le sarrasin, sont de couleur foncée et de qualité inférieure.

HAIE AUTOUR D'UN RUCHER

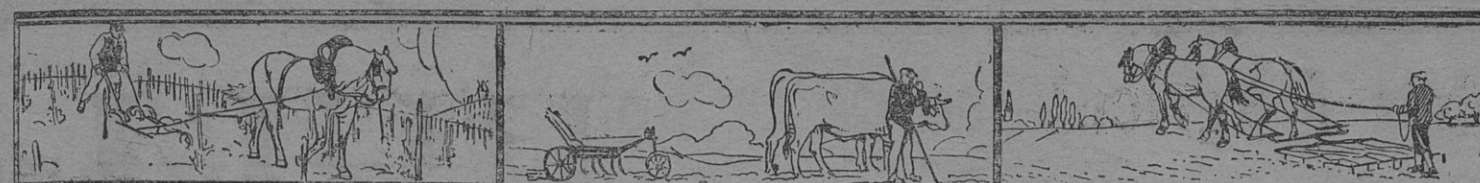
Vous pouvez établir une haie autour de votre rucher, à la fois comme clôture et pour donner des fleurs mellifères, qui peut être constituée d'aubépine qui croît assez rapidement. Vous objectez cependant que cette essence donne au miel un goût particulier pas très agréable. Je n'en vois cependant pas d'autre, à part le prunellier, qui répond à votre désir, c'est-à-dire qui forme rapidement une bonne haie défensive, et d'une hauteur de 2 m. Distancez les plants de 15 cm. environ, de façon à rendre la haie touffue. Si vous ne voulez une haie, je vous engagerais à planter en massif, autour de votre rucher, et distancés de 1 m. 25, des robiniers communs en plants de un ou deux ans, se contentant de tous sols et à croissance extrêmement rapide. Ce mode de plantation, avec cette essence, vous protégerait aussi des maraudeurs. N'oubliez pas que l'acacia est excellent pour les abeilles. Cultivé sous forme de taillis, à couper au ras du sol tous les sept à huit ans, il donne beaucoup de fleurs, ce qui n'est pas le cas d'une haie tondue avec soins tous les ans.

J. JANLET.

(Jardins et Basses-Cours.)

Commandez vos engrais au Syndicat !

Machines Agricoles



Brabants

Nous pouvons livrer à nos adhérents des Brabants de toute première marque garantis, aux prix suivants, livrés franco gares, ou aux magasins de Nantes.

Remise à nos adhérents.

BRABANTS A SOCS FIXES, acier dur, dernier modèle 1927 perfectionné :

N°	Poids	Force de l'attelage	Prix
B.F. 1	165 kil.	2 forts chev. ou 4 bœufs.....	900 »
B.F. 2	150 —	2 chevaux ou 2 bœufs.....	825 »
B.F. 3	135 —	1 fort chev. ou 2 bœufs.....	765 »
B.F. 4	120 —	1 cheval.....	705 »
B.F. 5	110 —	1 petit chev.....	665 »

BRABANTS A POINTES MOBILES :

N°	Poids	Force de l'attelage	Prix
B.M. 1	150 kil.	2 chevaux ou 2 bœufs.....	845 »
B.M. 2	140 —	1 fort chev. ou 2 bœufs.....	810 »
B.M. 3	120 —	1 cheval ou 2 bœufs.....	760 »
B.M. 4	118 —	1 petit chev.....	725 »

Sur tous ces modèles, remise à nos adhérents.

Tous autres modèles et autres marques de brabants et charrues sur demande.

Petits brabants de 85 et 95 kilos pour 1 cheval. Livraison immédiate. Nous consulter au Syndicat.

Cuiseurs

Ces cuiseurs, d'une des meilleures marques, de fabrication garantie, en tôle d'acier de 3 mm, sont les plus simples, les plus solides, les plus économiques.

Les matières alimentaires, pour le détail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. Les principes nutritifs sont développés par ce mode de cuisson. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever, et se fixe dans n'importe quelle position.

Modèles plus grands sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine.

REMISE IMPORTANTE à nos adhérents.

N°	Contenance en litres	Prix en tôle peinte	Prix avec cuve galvanisée
1	50	385	430 fr.
2	65	425	475 —
3	80	465	525 —
4	100	515	580 —
5	125	555	635 —
6	150	605	690 —
7	200	670	775 —
8	250	740	855 —
9	300	815	945 —
10	350	895	1.030 —

Modèles plus grands sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine.

REMISE IMPORTANTE à nos adhérents.

Coupe-Racines

Système breveté, entièrement métallique, monté sur billes, construction soignée, stabilité parfaite, durée illimitée. Trémie en tôle d'acier incassable, permettant l'accès des plus fortes racines, sans crainte d'engorgement. Manœuvre douce et facile, grâce aux roulements à billes, permettant de faire un gros travail, rapidement et sans fatigue. Lames en acier fondu de première qualité, facilement démontables.

Ces coupe-racines, spécialement étudiés pour être actionnés à la main, sont livrés avec couvre-lame et goulotte amenant les tranches dans un récipient.

N°	Nombre de lames	Diamètre du disque	Débit à l'heure	Prix net avec couvre-lame
1	4	60 c/m	1.500 kil.	335 »
2	4	67 —	2.500 —	405 »
3	6	75 —	4.000 —	510 »

Ces prix s'entendent départ usine. Pour ces instruments sans couvre-lame, réduction de 50 fr. Bien préciser si l'on désire lames unies, pour tranches, ou lames dentées, pour cossettes.

Modèles plus forts pour marche au moteur, sur demande. Modèles d'autres marques, à plus faible débit et sans roulements à billes, depuis 100 francs.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie :

10 litres, 130 fr. ; 20 litres, 145 fr. ; 30 litres, 160 fr. ; 40 litres, 175 fr. ; 50 litres, 195 fr. ; 60 litres, 220 fr. ; 70 litres, 230 fr. ; 80 litres, 250 fr. ; 100 litres, 270 fr.

BARATTES CULBUTANTES, en tonneau chêne très épais, fretté intérieurement ; robinet purgeur, regard verre, température trèteau avec poignées de levage, grande facilité de nettoyage.

50 litres, 310 fr. ; 70 litres, 360 fr. ; 90 litres, 398 fr. ; 110 litres, 445 fr. ; 130 litres, 500 fr. ; 160 litres, 560 fr. ; 200 litres, 660 fr.

Ces prix s'entendent nets, pour marchandise départ usine. Livraison rapide.

Pulvérisateurs à traction

En cuivre rouge, plombé, spécialement étudiés pour le traitement des céréales à l'acide sulfurique.

Différents modèles des meilleures marques : *Perras, Castaing, Armor, Le Chéméré, etc.*, prix allant de 2.500 fr. à 3.400 fr. environ, suivant modèles. Remises intéressantes à nos adhérents.

Pulvérisateurs à traction, spéciaux pour vigne, tous modèles. Nous demander prix et renseignements, au Syndicat Central à Nantes.

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

PULVERISATEURS *Perras*, pour vigne :

Le Soleil, contenance 15 litres... 165 »

PULVERISATEURS plombés, pour l'acide sulfurique :

Le Soleil : Lance simple 190 fr. ; lance double 210 fr. ; lance triple 220 fr.

SOUFREUSES *Perras* :

Etoile, double effet..... 115 »

Petite jaune, simple effet..... 95 »

Ces prix s'entendent nets, départ Usine de Belleville-sur-Saône.

Ronces galvanisées

A 2 PICOTS : écartés de 11 c/m. Ronces neuves premier choix :

N° 12,5..... 10 95 le rouleau de 100 mètres

— 13 12 95 —

— 14 14 45 —

— 15 16 85 —

— 16 20 25 —

A 4 PICOTS :

Ecartement 11 cm Ecartement 6 cm

N° 12,5 14 » 17 » le roul. de 100 m.

— 13 16 » 20 95 —

— 14 18 » 23 » —

(N° 15 sur demande).

FILS DE FER, nous consulter.

Ecrémeuses — Moulins divers — Hache-paille — Tonnes à purin — Pompes — Bacs — Abreuveurs — Moteurs — Distributeurs d'engrais — Semoirs — Cultivateurs — Herse, etc...

Nous consulter à Nantes.

Buanderies

Marque réputée, en tôle d'acier de 3 mm, ne craignant ni chocs ni coups de feu, Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous les combustibles. Durée illimitée. Indispensable pour tous usages domestiques, elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux :

N°	Contenance	Prix Peintes	Prix avec chaudière et couvercle galvanisés
1	50 litres	210 »	245 »
2	60 —	230 »	270 »
3	80 —	270 »	320 »
4	100 —	310 »	360 »
5	125 —	350 »	405 »
6	150 —	385 »	450 »
7	175 —	415 »	485 »
8	200 —	440 »	515 »
9	225 —	470 »	550 »
10	250 —	500 »	585 »

Ces prix s'entendent départ usine. Remise importante à nos adhérents.



LA SITUATION

Les Engrais

Nous avons pu passer un certain nombre de marchés d'engrais et avons le plaisir d'annoncer à nos Adhérents UNE BAISSÉ sur les superphosphates, les engrais potassiques (sylvinites et chlorures), le sulfate d'ammoniaque et le nitrate de soude du Chili.

Bien entendu, les engrais azotés sont en hausse actuellement, le marché étant très ferme ; mais nous pourrions faire bénéficier nos syndiqués de prix avantageux... jusqu'à épuisement des lots achetés.

Que chacun se hâte donc de passer commande ! Se renseigner des prix, soit chez nos 80 agents, soit en nous écrivant, ou en venant nous voir à Nantes.

Les scories, les phosphates et engrais complets sont actuellement sans changement.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur Soufre sublimé

Décidément, nous sommes en présence d'une hausse accentuée et générale sur le sulfate de cuivre, que nous cotons depuis quelques jours comme suit :

Marchés aux Bestiaux

LA VILLETTE

Lundi 5 Décembre 1927

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	4.451	400	8 00	7 10	6 00	8 50	4 80	3 98	3 00	5 27
Vaches	2.225	310	8 00	6 60	5 50	8 60	4 80	3 70	2 75	5 50
Taureaux	386	40	7 00	6 60	5 80	7 40	4 20	3 70	2 90	4 59
Veaux	1.821	50	12 60	10 50	7 40	13 80	7 56	5 88	4 07	8 28
Moutons	17.556	140	15 20	10 50	8 00	16 60	7 60	4 93	3 52	8 30
Porcs	2.525	»	11 42	10 56	8 00	11 70	8 00	7 40	5 60	8 20

Lundi 12 Décembre 1927

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	4.722	750	7 70	6 80	5 60	8 10	4 62	3 70	2 80	5 03
Vaches	2.360	790	7 70	6 30	5 10	8 20	4 62	3 52	2 55	5 26
Taureaux	408	80	6 60	6 20	5 40	7 00	3 96	3 46	2 70	4 35
Veaux	1.973	55	12 80	10 50	7 50	13 80	7 68	5 98	4 12	8 28
Moutons	17.557	2.645	15 20	10 40	7 90	16 60	7 50	4 88	3 47	8 30
Porcs	2.635	»	11 42	10 56	8 00	11 70	8 00	7 40	5 60	8 20

Lundi 19 Décembre 1927

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	3.837	430	8 30	7 40	6 20	8 80	4 98	4 14	3 10	5 46
Vaches	1.919	140	8 30	6 90	5 70	8 90	4 98	3 79	2 85	5 70
Taureaux	334	20	7 00	6 60	5 90	7 40	4 20	3 63	2 95	4 59
Veaux	1.698	30	13 80	12 20	9 20	15 00	8 34	7 08	4 97	9 00
Moutons	19.847	1.260	15 30	10 20	7 70	16 70	7 65	4 73	3 39	8 35
Porcs	2.755	»	11 14	10 28	7 72	11 42	7 80	7 20	5 40	8 00

PHYSIONOMIE DU DERNIER MARCHÉ

Le froid est général et la viande gèle aussi bien aux abattoirs qu'aux Halles, ce qui rend le débit difficile et malgré tout ralentit la vente. La situation reste plutôt médiocre.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 3.837 ; vaches, 1.919 ; taureaux, 334, soit un total de 6.090 contre 7.490 il y a huit jours. Restant aux abattoirs : 825 gros bovins, contre 1.343.

La vente a été très bonne en face des besoins actuels, surtout pour la campagne. La hausse a été générale, principalement dans le bon entre deux et elle a été de quatre à cinq sous par livre nette.

BŒUFS. — Les bœufs limousins, péri-gourdiens ou dorachons ont valu en extra 4.10 à 4.40, en bons animaux 3.90 à 4.25 et en ordinaires 3.75 à 4 fr. On a même fait de très beaux limousins de surchoix au détail vers 4.60 la livre.

Les salers du Centre, de Charente, des Deux-Sèvres, les rouges de la Vienne ont été traités en extra 3.40 à 3.20 ; en bons animaux de 3.20 à 3.40 et en qualités plus communes 2.90 à 3.25. Bœufs du Lot et du Quercy 3.20 à 4.

Les gris de l'Ouest, de Charente, Parthenais, choletais, manœux anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les nantais et maraichins ont valu en extra 3.65 à 4.10 ; en bonnes sortes de 3.50 à 3.70 et en viande ordinaire 3.30 à 3.55.

TAUREAUX. — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3.40 à 3.70, tan-

dis que les animaux plus grossiers valaient 2.40 à 3.45. Bretons extras 3.50 à 4.05. Les prix ci-dessus, pour les bœufs, les vaches et les taureaux s'appliquent aux animaux achetés par bandes et s'entendent par demi-kilo de viande nette.

VEAUX. — Amenés 1.698 contre 1.973 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 161 contre 84.

Les affaires ont été très actives devant le petit total parvenu et l'on a pu faire une hausse générale de cinq à sept sous par livre, sauf pour les crevards que l'on délaissa par suite des saisies faites aux abattoirs.

Les manœux d'Emmoy, Mayet, le Lude, Château-du-Loir, ont été cédés de 6.20 à 6.70. Les autres bons veaux de la Sarthe de 5.70 à 6.60 et les manœux communs de la Sarthe ou du Baugeois 5.60 à 6.50.

Angévins de Segré, Ancenis, Châteaubriant 5.60 à 6.40 ; veaux de Laigle et Gacé dans l'Orne 5.65 à 6.30 ; Manche, caennais, gournayeux 5.55 à 6.20 ; Vendée, Deux-Sèvres 5.30 à 6 fr.

Les bœufs ont été traités de 5.30 à 5.90. Ces prix s'entendent par demi-kilo de viande nette et pour achats par bandes.

MOUTONS. — Amenés 19.847 contre 17.557 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.260 contre 2.430.

La vente a été plus facile mais seulement pour les très beaux sujets recherchés pour les fêtes. Ces beaux animaux ont progressé aisément de cinq à dix francs par tête, mais dans les sortes ordinaires il n'y a pas eu de modification appréciable.

Les agneaux de Sarthe, Mayenne, Vendée 6.40 à 6.85 ; maraichins, bretons 6.70 à 7.50. Les moutons de Vendée, Sarthe, Mayenne laine 5.20 à 5.80 ; bretons, maraichins 3.25 à 6.

BRÈBIS tondues de Sarthe, Mayenne, Vendée 4.50 à 5 ; mères usées 3.60 à 3.90.

PORCS. — Amenés 2.755 contre 2.635 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 715 contre 690.

Vente mauvaise. Recul de 10 à 20 francs aux 100 kilos vifs. Les hollandais font une forte concurrence et la vente au détail laisse fort à désirer.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 7.80 à 8 fr. le kilo vif ; bons maigres de pays 7.50 à 7.80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 7.20 à 7.60 ; gros gras et nourrisseurs 7.20 à 7.50 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 7.20 à 7.50 ; fonds de parquets 7 à 7.30.

COCHES. — Vente mauvaise entre 5 et 5.80.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 20 contre 12 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 300 francs la pièce suivant grosseur et qualité.

ARRIVAGES PAR DÉPARTEMENTS

Département	Bœufs	Vaches	Taur.	Veaux	Mout.	Porcs
Ile-et-Vil.	2	20	10	30	»	150
Loire-Inf.	»	13	5	»	»	80 400
Maine-et-L.	»	»	»	»	»	205 70 200
Mayenne	30	8	10	60	»	»
Sarthe	200	60	5	365	50	»
Vendée	30	14	14	»	440	325

Marchés de Gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 23 décembre 1927.

Produit	1927	1926
Froment	142 à 145	142 à 145
Seigle	108 à 112	108 à 112
Avoine	100 à 105	100 à 105
Orge mouture	100 à 105	100 à 105
Sarrasin	95 à 100	95 à 100
Farine	» à »	» à »
Son	80 à 90	80 à 90

Ces prix s'entendent par marchandise non logée, et par wagon complet, départ.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DE NANTES, 23 décembre 1927

Betteraves	les 100 k.	35 à 40
Carottes	—	20 à 30
Chicorées	—	20 à 25
Escaroles	—	20 à 25
Mâche	—	200
Navets	—	15 à 25
Oignons	—	80
Pommes de terre rouge jaune	—	23 à 24
— saucisse	—	26 à 27
Artichauts	la douzaine	12
Céleri rave	la botte	3 à 7
Céleri blanc	—	3 à 5
Choux pommes	les 16	8 à 15
Choux Bruxelles	le kilo	3 à 5
Poireaux	la botte de 30	3 à 5
Salsifis et scorsonères	la botte	1 75 à 2

Calcaire Magnésien PULVÉRISÉ

Carbonate de chaux : 50 à 60 %
Carbonate de magnésie : 30 à 35 %
A l'usine de Cambron... 50 fr. la tonne
Départ sur wagon en vrac 50 —
Départ sur wagon en sac location... 66 —

OFFRES et DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à 2 francs par annonce. Les demandes de renseignements concernant les Offres et Demandes ci-dessus, doivent être adressés au Syndicat, avec un timbre pour la réponse.

OFFRES

130. — A vendre, beaux plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authentifiés et sélection garantis. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, Domaine de la Ronde, à Jaunay-Claon (Vienne).

145. — A vendre, plants de vignes greffés sélectionnés. S'adresser à M. Armand Emeriaud, viticulteur au Pallet (L.-Inf.).

149. — A vendre, plants greffés toutes variétés de l'Ouest, Hybrides nouveaux recommandés : 4986, 5400, 6468 blancs ; 4613, 5455, 6905 rouges, racinés et greffés. S'adresser à M. J. Foulonneau, à Saint-Christophe-la-Croquerie, par Saint-Laurent-des-Autels (M.-et-L.).

154. — A vendre, plants de vignes racinés, greffés, producteurs directs des meilleures variétés, Baco, Seibel, Bertille, Seyve, Gaillard, etc... S'adresser à M. Auguste Meneux, le Guineau, La Chapelle-Basse-Mer.

176. — A vendre, jumeaux chiens de garde. S'adresser à M. Ed. Hamon, au Petit-Cormier, Saint-Viaud.

177. — A vendre, poney 3 ans, très doux.

178. — A vendre, beaux plants de vigne sélectionnés, producteurs directs des meilleures variétés (blancs et rouges). S'adresser à M. Terrien la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

179. — A louer à ½ fruits pour la Saint-Jean 1928, bordure située commune limitrophe de Nantes, entre bourg et gare, comprenant jardin potager, prairies, vigne, terres labourables, contenance 6 hectares ou plus.

180. — A vendre, pommiers à cidre et poiriers pour jardins. Prix avantageux. S'adresser à M. Erraud-Legoux, pépiniériste, à Notre-Dame-des-Landes (L.-I.).

181. — A vendre, moteur pompe de Dion-Bouton, 3-5 H. P. sur charriot.

182. — A vendre avec son poulailler 8 mois, jument de trait 8 ans, garantie.

183. — A vendre pour cessation d'exploitation : 3 belles poulinières ½ sang, pleines ; 1 pouliche de 2 ans ½ ; 2 pouliches de 18 mois ; 2 pouliniers de l'année (mâle et femelle). S'adresser à M. Alexandre Sorin, Petit-Bois de la Buzardière, Donges.

184. — A vendre, une bonne et forte jument de 8 ans, pouvant labourer seule sur brabant, apte à tous travaux de culture, franche de collier. Prix modéré.

185. — A vendre, voiture 4 roues, état neuf, pouvant servir à maraicher ou laitier. Peinture vernie.

186. — A vendre, appareil Radio monodyne : trois lampes avec piles Fery, accus Dinin, pile Hydra, haut-parleur, antennes ; 800 francs.

187. — A vendre, automobile Delaunay-Belleville 12-14 HP ; conduite intérieure,

six places, parfait état, peu roulée, peinture neuve, demi-taxe.

188. — On offre un réservoir en tôle galvanisée et coalatée, 5 m/m, d'une contenance de 9.000 litres ; dimensions 2 m. 80 x 2 x 1 m. 60 ; poids, environ 1.000 kilos. S'adresser à MM. Angot et Penhoat, 6, quai des Tanneurs, Nantes.

189. — A vendre petit prix, chien Groënnendal, quatre ans, non dressé.

191. — A vendre, jument percheronne rouane, apte à faire une poulinière et habituée aux labours.

192. — A vendre : 1^{re} barrière en châtaignier, genre clôture chemins de fer, 1^{re} 40 hauteur environ, longueur importante ; 2^e clapiers en bois, pour lapins, sectionnés par case ; bon état.

193. — A louer pour Toussaint 1928, ferme de 20 hectares environ, commune d'Héric.

194. — A vendre, pistons en fer pour la vigne ; portoirs et ustensiles de vendange ; vis de pressoir état neuf.

195. — A vendre, vache pure race Normande, grosse laitière, prête à vêler.

196. — A vendre à l'amiable, communes de Guéméné-Penfao et de Pierric, trois belles fermes de 16 hect. 33, 15 hect. 30 et 14 hect. 20. Jouissance et paiement au 29 septembre 1928. S'adresser à M. Fournis, notaire à Guéméné-Penfao.

DEMANDES

70. — On demande à acheter bonnes chèvres laitières.

71. — Ménage avec bonnes références, demande place, homme à toutes mains, femme inoccupée.

72. — On demande une femme veuve, ou fille de 16 à 18 ans, pour traite des vaches et soins aux porcs.

73. — On demande, sud Loire-Inférieure, ménage cultivateur, la femme traite des vaches et porcherie.

74. — On achèterait de 8 à 12 hectares de prés, rive droite ou rive gauche de la Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire, ou entre Nantes et Paimbœuf. S'adresser à M. Ripoché, 5, place du Bouffay, Nantes.

75. — On demande pour avril, et pour la région de Vallet, un ménage, le mari vigneron, la femme non occupée. Bon prix.

76. — On demande à louer pour le 23 avril 1928 ou 1929, une ferme d'environ 10 hectares, cantons de Vertou, Clisson, Aigrefeuille ou de Montaigu.

77. — On demande, pour banlieue de Nantes, un ménage, le mari à toutes mains, la femme cuisinière.

78. — On demande, pour environs Nantes, un ménage, homme culture, femme à la basse-cour.

79. — On demande, pour la Loire-Inférieure et pour février prochain, ménage, pour travaux de culture, femme basse-cour (intéressée) ; références exigées.

VINS

Etant donnée l'importance minime de la récolte en vins de pays, et, par contre, le chiffre assez élevé des réalisations de nos muscadets depuis le début de la récolte, nous n'avons eu connaissance que d'affaires assez restreintes en muscadets et en gros plants. Ceux-ci restent au prix que nous avons précédemment enregistrés, ce qui s'explique par leur qualité plutôt médiocre, tandis que la demande des muscadets se maintenant, et les détenteurs accentuant leurs prétentions, basées sur une qualité supérieure en définitive aux appréciations du début, les acheteurs ont dû augmenter leurs offres et consentir ainsi une surélévation de prix d'environ 50 francs par barrique.

Nous relevons, pour les vins de la récolte 1927, les prix suivants :

Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	650 à 700
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	625 à 650
Muscadet 2 ^e ch., »	575 à 600
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	375 à 400
Gros-plant 2 ^e ch., »	300 à 325

Marché Talensac

Nantes, le 23 décembre 1927.

Produit	Amenés	Vendus	PRIX	
			Pl. bas	P. haut
Bœufs	21	21	2,90	3,65
Vaches	»	»	»	»
Veaux	387	387	5,45	6,95
Moutons	279	340	5,90	6,90
Agneaux	»	»	»	»

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	200 à 240
Paille —	120 à 130
Foin, les 500 k. en ville...	240 à 280
Paille —	160 à 170

REPLACEZ LE SON PAR DES ISSUES DE RIZ

plus nutritives, 95 fr. les 100 kilos logés



PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. minimum

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ et ISSUES

Riz Saigon N° 1... (sacs de 100 k.)	182 »
» N° 2... »	175 »
Brusures N° 1 et 2 »	143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos)	175 »
Remoulages de fèves (sacs de 75 kilos)	127 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantennay. Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.	
ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.)	95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains (sacs de 50 k.)	156 »
Coprah en farine (sacs de 75 k.)	160 »
Arachides russique en farine, extra blanches (sacs de 75 k.)	170 »
Arachides russique en farine, blanches (sacs de 75 kilos)	156 »
Arachides Coromandel en farine (sacs de 75 kilos)	146 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.)	121 »
Farine de manioc (sacs de 70 k.)	167 »
Cossettes de manioc (sacs de 60 kilos environ)	150 »
Avoine (sacs de 50 k.)	122 »
Blé noir (sacs de 100 k.)	120 »
Mais Plata sain (les 100 k. logés)	136 »
Orge »	128 »
Sorgho en grains (sacs de 100 k.)	106 »
Sorgho en farine (sacs de 75 k.)	111 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Granulé condensé pour volailles

(sacs de 100 k.)	123 »
Grande Pondoue (sacs de 100 k.)	128 »
Farine de viande »	175 »
Poudre d'os alimentaire »	87 »
Farine d'os alimentaire »	91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.	

Provende Nantaise pour lapins

pour volailles...	115 »</
-------------------	---------

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

PEPINIERES AMERICAINES DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT
Pépiniériste Viticulteur
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 3 et 75

Expos. Nationales Tours, Paris
1er Prix - Médailles d'Or
H. Concours - Membre du Jury

60 Hectares
Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleures
variétés - Reproducteurs directs
recommandés

Vastes Champs de Pieds mères
Champs d'Expériences
Authentique Sélection garantie

C'est aux Pépinières GIRAULT
que nous devons
nos meilleures Sélection ! Agents sérieux acceptés

BOHNERIE - LAYETTES-VOITURES D'ENFANTS
GRANDS MAGASINS **DECRE** NANTES

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 24.83

TOUTES REPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

MOTEURS ELECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE - LOCATION - ECHANGE
Atelier de rebobinage de tous moteurs
Installati d'Usines et de Châteaux
R. Pointière - J. Le Clech
ELECTRICIENS
1, Rue Rameau, NANTES - Téléphone 16.52

MEUBLES LEGLAS-MAURICE
GRANDS MAGASINS **DECRE** NANTES

PLACEMENTS HYPOTHECAIRES
AU PORTEUR
ASSOCIATION FONCIERE ET IMMOBILIERE
Société Anonyme au Capital de Vingt Millions
Siège Social : 5, Rue Bourdaloue, Paris (9^e) - (31 Agences en Province)

BONS D'INTERET AU PORTEUR
à Un an et Deux ans
ASSOCIATION FONCIERE ET IMMOBILIERE
Société Anonyme au Capital de Vingt Millions
Siège Social : 5, Rue Bourdaloue, Paris (9^e) - (31 Agences en Province)
Agence Régionale : NANTES - 19, Rue Crébillon

Pépinières et Horticulture réputées, Charles
CALLE Aîné, 105, rue de Paris, à Nantes, fon-
dées en 1780. Collections uniques de rosiers,
200 variétés arbustes résistants au bord de la
mer ; très belle collection célestes remontants,
dahlias, cannas, plantes grimpantes, oignons à
fleurs violettes, plants de bordure. Catal. fran-
co. Tél. 121.59.

VACHES BRETONNES pures pie-noire tu-
berculinées, che-
vaux, bidets et postiers.

CUERISON RADICALE DE LA GALE du
cheval, chien, mou-
ton, par une seule application. BOT, vétérinaire-
releveur, VANNES (Morbihan).

Pulvérisateurs à traction
"L'ARMOR"
Pour le traitement des Vignes et toutes les Céréales

TONNEAU cuivre / N° 1. 250 l., roues 1^{er} 20
plombé / N° 2. 125 l., roues 0^{er} 80

ESSIEU COUDÉ : surélevé 1^{er} 10 de hauteur,
VOIE VARIABLE : 1^{er} à 1^{er} 50.

LA RAMPE peut s'élever jusqu'à 1^{er} 60 de
hauteur, elle se replie en transport et
pour tourner.

PRESSION : toujours égale par l'embrayage
et débrayage automatique Système CAS-
TAING. Bté S. G. D. G.

BARBIER Constructeur à St-Pazanne
(Loire-Inférieure)

L'ARMOR pour traitement des Vignes.
2 rangs, - 4 jets par rang.

L'ARMOR pour traitement des blés et
des pommes de terre.

PULVERISATEUR à traction par Brouette
Le "COLIBRI"

Dispositif pour
vignes en gobelets

Dispositif pour
vignes en échelons

Tonneau 30 litres plombé
Roue haute 0 60 cm.
La pompe actionnée par
bielle avec came lui don-
ne une grande douceur.
La rampe se hausse
à volonté

Traitement des btes par l'acide.

DEBIT : 900 à 1300 Lt.
à l'hectare pour l'acide,
600 à 800 litres
dans les vignes.
Un dispositif permet
d'atteler un cheval
Le Colibri peut traiter
2 rangs de pommes de
terre à la fois.

BARBIER, Constructeur
à SAINTE-PAZANNE (Loire-Inf^{te})

POMPES et motos-pompes pour
les soutirages et trans-
vasement des vins et moûts.

TUYAUX CAOUTCHOUC
pour pompes et siphons, gommés inté-
rieurs spéciales pour cidres et vins.

EBULIOSCOPIES Lévesque et Malignand,
pèse-moûts, pèse-alcool, pèse-vins.

BASCULES pèse-tonneaux,
Mèches souffrées, bondes, robinetterie de
caves, en bois et en cuivre.
Bassines, bidons, brocs, entonneurs.

TANINS acides tartrique et citri-
que, colles.

Tout le matériel et tous les produits
pour une bonne vinification, chez
E. PILLORGET, 2, Rue Guépin
NANTES
Marcel NORMAND, Succ^r
Téléphone 115-38. - Compte postal 56.49

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. FILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08

DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BIASSE DE PRIX

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ancienne Maison S. RABAUD
Victor ROCHEREAU
Successeur
3, Boulevard des Marchandises - LA ROCHE-SUR-YON
Téléphone 1-55

CEMENT, CHAUX, PLATRE des meilleures marques
Concessionnaire des Ciments "SPHINX"
des Ardoises et Plaque ondulées "EVERITE"
Fabrication mécanique d'AGGLOMERES
Pierres artificielles sculptées. **BRQUES** et **TUYAUX** en ciment
Dépositaire de la "CERESITE"

A vendre NOMB.
PROPRIÉTÉS, tr. b. bâ-
timents, matériel, gros
rapports, 2 à 50 hect.,
10 à 120.000 fr. Facil.
Aff. maguy, Capmas,
maire de Montjol, vil-
la Nandon, Valence-
d'Agen (Tarn-et-Garon-
ne).

M. Le Corre Fran-
çois, à la Croix-Rouge-
en-Tourch, par Rospor-
den (Finistère), peut
indiquer comment sont
défendus les acheteurs
bretons.

SACS VIDES. Sommes acheteurs, par toutes
quantités, sacs à pommes de terre et à grains,
neufs et occasion. Pour offres, tarifs et échan-
tillons, à M. le REGISSEUR du Domaine de
l'Ermitage, le Châtel-sur-Retourne (Ardennes)

VIN NATUREL la pièce 205 litres, 350 fr.,
franco régie, port, fut. Mme Lucienne BAR-
DON, propriétaire, Saint-Césaire - les - Nimes
(Gard). Echantillon 3 francs, timbres.

Domaine de l'HERMITAGE. Le Châtel-sur-
Retourne (Ardennes), est acheteur, par toutes
quantités, de produits du sol : pommes de terre
toutes variétés, haricots, pois cassés, grains et
graines.

AMELIORATIONS-INSTALLATIONS COMPLETES
GRANDS MAGASINS **DECRE** NANTES

Esca - Apoplexie - Pyrale
une seule application d'hiver au
PYRALION SCHLÆSING
LES DETRUIT RADICALEMENT
Milliers de références - 24 ans de succès

Carie - Charbon
détruits par les traitements à sec à la
VITRIOLINE SCHLÆSING

Désinfection des Fûts - Mutage des Moûts

le Soufre Gloria-Schlœsing
Soufre sans couleur

Bouillies - Soufres Noirs SCHLÆSING, etc.

Demandez notices et renseignements aux
Usines SCHLÆSING Frères & C^{ie}
175, Rue Paradis, à MARSEILLE
à MM. GUILLON & ROBERT
9, Rue de la Paix, à NANTES
ou tous bons Droguistes

ÉLEVEZ
économiquement
Veaux
& porcelets
avec la
LACTINA SUISSE

Refusez les imitations,
exigez cette marque :

Fabriquée depuis 1891
par les Etablissements
FRANÇOIS BRUNNER - Villeurbanne-LYON

Pour vos PLANTATIONS
Adressez-vous aux
PÉPINIÈRES CLETRAS
Successeur de LÉPÉYRE FRÈRES (fondées en 1813)
79, Rue des Hauts-Pavés - NANTES - Tél. 115.18
Les plus importantes de la Région de l'Ouest

50 HECTARES EN CULTURES
Tous végétaux de plein air. - Arbres fruitiers,
forestiers et d'ornement. - Conifères. -
Arbustes. - Plants pour reboisement. - Rosiers
(collection superbe).
Choix considérable de Peupliers et Pommiers
Prix courant sur demande

A vendre à l'amiable
UNE BELLE FERME de 24 hect., libre en
1929, située près de Segré (Maine-et-Loire).
Bons bâtiments sur bord de route, et 1^{er}
bien groupés et fruitiers. Facilités de paiement.
Cette ferme pourrait être réduite à 20 hectares.
S'adresser à M. CLEMENT, 34, rue de Rennes
à Châteaubriant (Loire-Inférieure).

Actuellement

MISE EN VENTE
DE
SÉRIES RÉCLAMES

Prix - De la Qualité

CHAUSSURES PAUL 8, Rue d'Orléans
NANTES

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

Constructeur

"Planteuse universelle."
DE L'ABBÉ SACLE.

- PLANTE COMME A LA MAIN,
- PLANTE LES CHOUX, BETTERAVES,
TABAC, LES PORTE-GRAINES,
LES TUBERCULES, POMMES
DE TERRE, TOPINAMBOURS
- LA SEULE à l'AVANT-TRAIN
TOURNANT FACILEMENT
à CHAQUE RANG
- UN PLANT A LA SECONDE

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET
COMMANDES, S'ADRESSER à M.
ANDRÉ CHATELAIN,
INGÉNIEUR AGRICOLE
à SIGOURNAIS
VENDÉE
TÉLÉPHONE 2
BUREAU
DÉPOSÉ

CULTIVATEURS !

Au réveil des Blés, avant le tallage et
pour satisfaire à la "FAM D'AZOTE"
de vos Céréales
HATEZ-VOUS D'EMPLOYER
le Nitrate de Soude
du Chili
(180 à 250 kilos à l'hectare)
qui vous assurera, dans tous
les sols et sous tous les
climats, un tallage excep-
tionnel, une épiaison régé-
lière et un rendement
abondant

Pour tous renseignements agricoles,
techniques, pratiques et commerciaux,
s'adresser à la
Délégation Française des Producteurs de
NITRATE DE SOUDE DU CHILI
60, rue Talbott, PARIS (9^e)

AGENCE RÉGIONALE DE L'OUEST :
M. F. CORMIER, ingénieur-agronome,
23, boulevard de l'Égalité à NANTES
Envoi gratis et franco sur demande de brochures et notices
agricoles.

La BANQUE
DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE
Albert DELIMÈLE et C^{ie}
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES

achète cher les pièces d'argent
grecques, belges, Napoléon III et toutes
pièces d'argent et or (sauf françaises et
écus suisses).

Pour la Saison d'Automne
N'allez pas à NANTES
sans entrer chez
MAXIM'S RUE BOILEAU
LE GRAND CHAPELIER NANTAIS
qui vous présentera les dernières Nouveautés de la saison
FEUTRES SOUPLES à partir de..... 20 fr.
CASQUETTES à partir de..... 15 fr.

SPECIALITÉS POUR ENFANTS
Choix incomparable pour Fillettes et Garçonnetts
Prix défiant toute concurrence

Réductions aux mutilés et anciens combattants
sur présentation de leur carte

S. C. M.
ALIMENTATION GÉNÉRALE
18, rue de l'Arche-Sèche - NANTES

ÉPICERIE - BOUCHERIE
Tous les Samedis
GRANDE VENTE RECLAME
Arrivage de Poulets fins

Tous les Mercredis et Vendredis
POISSONNERIE

APERÇU DE QUELQUES PRIX
Saindoux, 5.85 la livre - Pâtes Bertrand, 1.40 le paquet
1/2 Saumon Rose, 3 fr. la boîte - Chocolat St-Michel, 5.80 la liv.
Rhum Saint-Christophe, le litre, 23.75 ; le 1/2 litre, 13.75

LES AGGLOMÉRÉS SANS FUMÉE
D'ANTHRACITE A DOUBLE RAIE, dits
ANTHRACINE
donnent un CHAUFFAGE PARFAIT
dans tous les appareils à feu continu ;
Salamandres, Poêles, Calorifères, etc.

Combustion lente SANS FUMÉE
ODEUR
MACHEFER

Se trouvent chez tous les DÉTAILLANTS et à
C^{ie} FRANCO-ANGLAISE DE CHARBONS
2, Rue des Halles, NANTES - Tél. 140.91

MODES-CONFECTIONS-ROBES DE FIANCÉES
GRANDS MAGASINS **DECRE** NANTES

ELEVEURS, FEMMES DE BASSE-COUR !

Engraissez rapidement tous vos Animaux avec le
GONDIMENT BUTON (Résultats sûrs)
(Dépense minime)
Les 2 kilos : 13 fr., franco : 15 fr. - Les 4 kilos : 24 fr., franco : 26 fr.

Guérissez sûrement **Lapins et Volailles malades** avec la
POUDRE SOUVERAINE BUTON
La boîte de 1/2 kilo : 10 fr., franco : 12 fr.

La valeur de ces deux produits est confirmée par de nombreuses attestations
élogieuses et les plus hautes récompenses aux grandes expositions.

S. BUTON, Fabricant, Château-d'Olonne (Vendée)
Téléphone 4 - Cheques Postaux Nantes 171.73
Dépôt La Roche : CHEVÉOLEAU, Marché de Grains, pl. du Marché - Dépositaires sont demandés

BAPTEMES
FABRIQUE DE DRAGEES
ROUX-RETIENE
2, Rue du Lycée - NANTES - Tél. 143.93

Les Machines à Coudre "STELLA" sont fabri-
quées dans
une des plus importantes usines du monde. La production annuelle s'élève à
120.000 machines. 3.000.000 sont en usage.

Les Meubles "STELLA" sont en bois très sec et ne se
déforment jamais. La marche
est douce, rapide et silencieuse.

Les Machines à Coudre "STELLA" sont
garanties
10 ans contre tout vice de construction.
Vente exclusive en gros : Fonteneau, NANTES, et au détail : chez tous
nos Agents de Cycles, à des prix sans concurrence.

N'achetez pas un Terrain au bord de la Mer
avant d'avoir visité le nouveau Quartier de **LA RUDELIÈRE** (Lotissement approuvé par arrêté préfectoral
du 10 Décembre 1928)

LES SABLES-D'OLONNE

EAU - GAZ - ELECTRICITE - TOUT A L'EGOUT

Son **PARC PUBLIC** de 40 hectares entièrement boisé et son **TERRAIN DE SPORTS**
unique, ses **TENNIS-CLUB** et son **HIPPODROME**, sa **MERVEILLEUSE PLAGE** et son
REMBLAI incomparable. - 4 express par jour. - Climat délicieux. - Saison de Mai à Novembre.
S'adresser : à MM. IMBERT et ALONZO, 12, Avenue Godet, aux SABLES-D'OLONNE

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Compte rendu des Séances du 10 Décembre 1927

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure s'est réunie le 10 décembre, sous la présidence de M. de Semailons, président.

M. le Préfet assistait aux séances. M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Mabilais. Il rappelle sa grande compétence, la sûreté de ses avis et son extrême courtoisie. Président de nombreuses sociétés, membre de l'Office Agricole depuis la fondation de cet organisme, président de la Commission de l'élevage de notre Chambre, M. Mabilais laisse, au sein de cette Compagnie et du monde agricole tout entier, d'unanimes regrets.

La Chambre entière s'associe à ses paroles.

Puis, M. de Semailons donne le compte rendu de l'Assemblée Nationale des Présidents de Chambres d'Agriculture qui a eu lieu à Paris, le 24 octobre, et de la réunion des Présidents des Chambres d'Agriculture de l'Ouest qui a eu lieu à Angers, le 14 novembre.

ELECTIONS. — M. de la Gournerie est élu Président de la Commission de l'Elevage, en remplacement de M. Mabilais, décédé, et M. Pichelin est nommé Secrétaire.

M. Ernoul de la Provoté est choisi pour succéder à M. Mabilais comme délégué de l'Office Agricole.

INSTITUT PASTEUR ET STATION AGRONOMIQUE. — Au nom du Bureau, M. Raymond Lefeuve, secrétaire, fait une communication relative au projet de suppression de l'Institut Pasteur et de la Station Agronomique de la Loire-Inférieure qui a été soumis à la Commission Départementale. Il exprime le fâcheux étonnement que cette nouvelle a provoqué dans le monde agricole.

Il expose que l'Institut Pasteur a un rôle plus spécialement médical qui sort de la compétence de la Chambre, mais celle-ci ne peut oublier les importants services qu'il nous rend dans l'ordre zoologique. C'est en effet dans ses laboratoires que M. le Directeur des Services Vétérinaires trouve l'organisation et l'aide indispensables dont il a besoin pour faire ses examens microbiens, ses cultures de bacilles, mettre au point ses vaccins et lutter ainsi efficacement contre les nombreuses maladies épidémiques qui frappent durement notre élevage : fièvre charbonneuse, charbon symptomatique, avortement infectieux, maladies des porcs, etc...

Quant à la Station Agronomique, elle est intimement liée à la gloire et à la prospérité de notre région. Les travaux qui furent réalisés par Gouin et Andouard sur l'alimentation des animaux font autorité dans le monde entier.

De nombreuses analyses de terres, d'engrais, de vins et de fourrages, etc... si complexes et si longues et qui exigent un personnel tout spécialement exercé à cette branche de la chimie, ont été et sont encore effectuées constamment.

Beaucoup de ces analyses ne seraient jamais demandées si elles devaient être effectuées à titre onéreux. De vastes recherches scientifiques, dont une bonne part se rapporte à l'œnologie, la vinification et le traitement des maladies de nos crus locaux ne sont inlassablement poursuivies.

La Station continue à coopérer à un grand nombre d'essais (quand elle ne les suscite pas), essais portant sur l'alimentation des engrais, les semences, etc...

Par ces analyses, par ces essais, par ces recherches scientifiques, la Station a acquis une documentation remarquable, qui lui a permis de remplir de façon parfaite un des buts essentiels de toute Station agronomique : celui de Conseil. Les agriculteurs qui lui demandent des consultations ont l'immense avantage de recevoir des avis d'autant plus précieux qu'ils sont basés sur la science agronomique générale la plus moderne et sur une connaissance très vaste et très précise des conditions spéciales de notre région.

Les agriculteurs qui font vivre la France et dont la profession charge si peu nos budgets, ne comprendraient pas que le Département supprime une institution précieuse alors que les pays étrangers multiplient la création d'organismes semblables.

A l'unanimité, sur l'invitation de son bureau, la Chambre convaincue de la haute valeur de ces multiples raisons, proteste énergiquement contre le projet de suppression de l'Institut Pasteur et de la Station Agronomique de la Loire-Inférieure.

FERMETURE DE LA CHASSE. — Sur la proposition de M. Le Guallès de Mezaurban, la Chambre est d'avis qu'elle ait lieu le deuxième dimanche de janvier 1928, pour permettre aux chasseurs occupés de profiter des vacances du jour de l'An. C'est également cette date qu'a proposée M. le Préfet.

SECTION AGRICOLE DE L'OFFICE DEPARTEMENTAL DE PLACEMENT. — La Commission Départementale, avait demandé à la Chambre de lui donner son avis sur l'utilité de la section agricole. Le rapporteur, M. de Camiran conclut à l'utilité de la section et la Chambre se range à son avis.

TRANSPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE. — Pour les gros travaux exigeant un nombreux personnel : foin, moisson, vendanges, etc..., les chemins de fer accordent le retour gratuit aux ouvriers venant par groupe d'au moins 5 pour un parcours d'au moins 50 kilomètres. M. de

Camiran propose de demander que le parcours minimum soit abaissé à 30 kilomètres et que les feuilles de transport soient individuelles à l'aller comme au retour, le groupement des ouvriers par 5 étant très difficile à réaliser. Voté à l'unanimité.

CONVOCAZIONE DES RESERVISTES. — M. Paul Bernier, député, rapporteur de la loi sur le recrutement de l'Armée, a demandé à la Chambre d'Agriculture son avis sur la date la moins gênante pour la convocation des réservistes. M. de la Rochemacq, chargé d'examiner le problème, propose deux périodes : avril ou mai (avant les sulfatages ou soufrages et avant la période des grands travaux) ou du 20 août au 20 septembre (époque comprise entre les moissons et les vendanges). Cette solution est adoptée à l'unanimité.

CAPTATION DES EAUX DU VAL DE LOIRE. — Il est question de capter les eaux du Val de Loire, en vue de l'alimentation de Paris en eau potable. Ces travaux pourraient apporter de nouvelles perturbations dans le régime de notre fleuve et être très préjudiciables aux régions agricoles intéressées.

M. de la Rochemacq propose qu'aucun travail, quelqu'il soit, entraînant une modification au régime des eaux ne soit entrepris sans l'assentiment préalable des Chambres d'Agriculture des départements intéressés.

Il demande aussi que toutes les mesures nécessaires soient prises par le Service des Ponts et Chaussées pour rétablir l'écoulement des marais et ruisseaux interrompu par l'ensablement des bras secondaires de la Loire et en général par les travaux existants dont les résultats sont manifestement contraires aux intérêts agricoles des riverains. Ces deux motions sont adoptées à l'unanimité.

TRANSPORT DES DENREES PERISSABLES. — Sur un rapport de M. Chevalier, la Chambre décide de protester contre les transports trop lents et les tarifs trop élevés qui souvent rendent impossibles l'expédition de nombreuses denrées (légumes notamment), produites en grande quantité dans notre région natale. Le prix du transport est parfois plus cher que la matière elle-même. Cet état de choses ne contribue pas à faire baisser le coût de la vie. Accepté à l'unanimité, ainsi que la proposition de M. Letourneau qui voudrait que le transport du bétail sur pied soit amélioré de la même façon.

AVANCES A DES CONDITIONS SPECIALES AUX PRODUCTEURS DE BLE. — M. d'Anthénaise résume un travail de la Chambre de la Haute-Garonne et, en conclusion, fait voter par l'Assemblée le vœu que les Caisses régionales de crédit agricole puissent consentir des avances à court terme aux producteurs de blé qui en auraient besoin. Ceux-ci sans déclinatoire de warrant et en conservant leur récolte dans leur grenier, consacreraient une quantité déterminée de blé à la garantie du prêt.

VENTE DU BLE. — La vente du blé au poids spécifique, explique M. d'Anthénaise, met les cultivateurs vendeurs de blé dans l'impossibilité de contrôler la valeur de leur marchandise et les expose à se laisser exploiter par les acquéreurs qui, seuls disposent de l'appareil spécial permettant de vérifier ce poids. La Chambre à l'unanimité émet le vœu que la vente du blé au poids spécifique soit supprimée et qu'on revienne au mode de vente pratiqué précédemment.

RAPPROCHEMENT DU DEPOT DE REMONTE. — La Loire-Inférieure relève maintenant du Dépôt de Saint-Jean-d'Angély. Cet éloignement entraîne des frais et des complications continuelles. Sur la proposition de M. de la Gournerie, la Chambre décide de s'associer à la réclamation de la Chambre d'Agriculture de la Vendée qui demande que le dépôt soit placé plus au centre de la circonscription.

TRANSPORT DES ANIMAUX AU COURS. — La Chambre demande que le transport des animaux allant à des concours soit facilité, les taux actuels devenant prohibitifs.

CRISE LAITIÈRE. — M. Pichelin lit un rapport très documenté sur la production du lait, son prix de revient et sa vente à des prix souvent déficitaires. La Chambre adopte à l'unanimité les termes de ce rapport qui sera publié ultérieurement.

BUDGET DE L'OFFICE AGRICOLE. — Conformément à la loi, M. Louis Lefeuve, Président de l'Office agricole, soumet pour avis le budget primitif de l'Office agricole pour 1928. La Chambre donne un avis favorable.

CREATION A NANTES D'UN POSTE DE RADIO-DIFFUSION. — La Chambre donne un avis favorable à ce projet.

ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES AGRICOLES. — Sur le rapport de M. Baranger, l'Assemblée exprime le vœu que les allocations aux familles nombreuses accordées par la loi de juillet 1923 aux enfants de 13 à 16 ans, munis de contrat d'apprentissage soient également allouées aux jeunes cultivateurs du même âge travaillant même chez leurs parents venant par groupe d'au moins 5 pour un parcours d'au moins 50 kilomètres. M. de

BREVET D'APTITUDE MILITAIRE. — M. de Clerville a été chargé d'examiner la situation désavantageuse des cultivateurs qui, occupés du matin au soir et éloignés des centres de préparation, ne peuvent s'entraîner au B.A.M. Ils perdent ainsi le moyen que donne le B.A.M. à certains de ceux qui l'obtiennent, de choisir une garnison rapprochée qui leur procurera ultérieurement plus de facilité pour les permissions. La Chambre émet le vœu que les conditions de l'obtention du B.A.M. soient mises à la portée des jeunes agriculteurs par une adaptation plus exacte de ses conditions à leur développement physique résultant de l'exercice de leur profession, et que, dans la désignation de la garnison, il soit tenu le plus grand compte de la situation de famille.

ELECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE. — Sur le rapport de M. Louis Lefeuve, la Chambre adopte les conclusions suivantes déjà votées par de nombreuses chambres : 1° que les femmes soient électrices ; 2° qu'en cas de liste unique, sans concurrente, cette liste soit proclamée élue sans qu'il y ait besoin de procéder à des élections.

TELEPHONES. — L'Assemblée émet le vœu que les téléphones de tous les bourgs soient comme ceux des gros centres ruraux ouverts sans interruption de 7 heures à 21 heures.

CAISSE MUTUELLE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA BRETAGNE MERIDIONALE. — Cette Caisse ayant sollicité une subvention du Conseil Général, celui-ci a demandé à la Chambre d'Agriculture de lui donner son avis. A la majorité, la Chambre considère qu'elle n'a pas qualité pour donner des avis à l'Assemblée départementale sur l'attribution de ces subventions. Néanmoins, elle estime que la Caisse Mutuelle d'Allocations familiales, quoique n'étant pas à proprement parler une véritable mutualité, mais une œuvre d'encouragement aux familles nombreuses, est par ce fait intéressante et qu'il y a lieu de lui manifester de la sympathie.

REGIME DES DOUANES. — La Chambre prend acte du relèvement opéré sur certains produits agricoles et notamment de la majoration de 35 francs des droits sur les blés. Elle prend acte également de la liberté d'exportation rendue aux animaux et aux céréales. Pour le surplus, elle renouvelle ses vœux déjà émis à sa session de mai.

Mais elle considère que les mesures prises jusqu'ici sont insuffisantes, alors que les produits industriels dont les agriculteurs ont besoin continuent à bénéficier d'une protection douanière autrement élevée.

Les relèvements des droits sont urgents, car il est peu probable que la loi sur la révision des tarifs puissent être discutée et votée par le Parlement avant l'expiration des pouvoirs de la Chambre. La baisse considérable qui s'est produite en 1927 sur la presque totalité des produits agricoles rend particulièrement nécessaire une protection immédiate. Notamment les animaux de boucherie sont concurrents par les livraisons de l'Allemagne et l'application de l'accord franco-allemand. Après cet exposé de M. Louis Lefeuve, la Chambre proteste contre l'accord franco-allemand, très préjudiciable aux intérêts agricoles et demande :

- 1° que la liberté d'exportation soit étendue à tous les produits agricoles et ne puisse plus leur être retirée ;
- 2° que, sans tarder, tous les produits de l'agriculture soient protégés par un coefficient correspondant à la valeur du franc-papier, appliqué au tarif d'avant-guerre, que cette mesure soit prise par décret ou s'il en est besoin par une loi provisoire en attendant la révision douanière générale ;
- 3° qu'aucun accord avec l'étranger ne puisse accorder une réduction de tarif inférieure à notre tarif minimum ;
- 4° que lors de la discussion (aussi rapide que possible) de la loi sur les tarifs douaniers, la nomenclature des produits industriels soit examinée, avant celle des produits agricoles de façon à pouvoir assurer la péréquation des traitements entre eux.

ASSURANCES SOCIALES. — M. Louis Lefeuve fait un rapport sur le projet de loi sur les assurances sociales voté par le Sénat en juillet dernier. Il conclut à ce que le projet équitable dans son principe, mais rédigé surtout pour les salariés de l'industrie, doit être fortement modifié dans d'assez nombreuses dispositions, pour être mis en concordance avec les usages ruraux et pouvoir être pratiquement appliqué dans le salariat agricole. La majorité de la Chambre rejette ces conclusions et allant plus loin que le rapporteur proteste contre l'application d'une loi d'assurances sociales dans l'Agriculture. Elle considère que les Assurances Sociales, si elles sont justes en théorie, sont en fait inapplicables dans le domaine agricole.

CONSERVEZ les Bulletins du Syndicat !
Un coup d'œil rétrospectif sur les prix, les avis, les articles parus, est toujours intéressant.

CAUSERIE DU VÉTÉRAIRE

Le pied du cheval

C'est dans une lésion du pied qu'il faut chercher la cause de la plupart des boiteries du cheval. Nous nous proposons de passer en revue les principales de ces lésions. Mais, pour bien faire comprendre leur nature, comme aussi l'utilité des moyens propres à les combattre ou les prévenir, il nous paraît utile d'exposer au préalable à nos lecteurs, tout au moins dans ses grandes lignes, la constitution anatomique de cet organe délicat et important qu'est le pied du cheval.

Le pied du cheval comprend tout d'abord une enveloppe cornée, la boîte cornée ou sabot, dont la partie externe, celle qui est visible lorsque le pied repose sur le sol, est désignée sous le nom de paroi ou muraille, alors que la partie qui forme la face inférieure du pied, celle qui repose sur le sol, porte le nom de sole.

La paroi ou muraille, bien que discontinuée, comprend elle-même plusieurs régions : la pince dans sa partie antérieure, les quartiers latéralement, en arrière, les talons qui, par les barres ou arc-boutants, se prolongent au-dessous du pied, rejoignent la fourchette. La sole forme au-dessous du pied une sorte de croissant de corne, dont l'échancrure, en forme de V, dirige la pointe en avant, loge un organe des plus importants au point de vue de la locomotion, la fourchette, formée par du tissu élastique recouvert de corne souple ; la fourchette est creusée en son milieu d'une cavité, la lacune médiane, et ses branches, d'autre part, délimitent avec la paroi, dans la région postérieure de la sole, deux cavités plus ou moins profondes, les lacunes latérales du pied.

La muraille, la sole, la fourchette, dont l'ensemble constitue le sabot, forment donc une sorte de boîte cornée qui loge et protège les tissus vifs du pied. Ceux-ci sont de nature très complexe. Sur toute l'étendue de la paroi, on trouve, au-dessous de la corne, le keraphylle, ou tissu lamelleux du pied, adhérent par sa face profonde à l'os du pied ou troisième phalange, et dont la face externe est formée par d'innombrables lamelles qui s'engrènent intimement avec la corne de la paroi. Ce tissu lamelleux joue un double rôle : d'une part, il unit fortement la boîte cornée à l'os du pied ; d'autre part, il sécrète les couches profondes de la corne de la muraille, dont les couches plus superficielles sont sécrétées par le bourrelet, sorte de matrice de l'ongle, logé tout le long de la muraille à son bord supérieur, et qui assure la liaison entre la paroi cornée et la peau de la couronne. Sur toute l'étendue de la muraille on trouve donc, de l'extérieur vers l'intérieur, d'abord la corne, puis ou moins épaisse suivant les sujets, puis le tissu lamelleux, enfin l'os de la troisième phalange.

Immédiatement, sous la substance cornée qui forme la sole, on trouve le tissu velouté dont la face profonde adhère à l'os du pied, et dont la face superficielle, formée d'une multitude de villosités ou pointes pénétrant dans la corne de la sole. Le tissu velouté joue également un double rôle : il sécrète la corne de la sole et il unit intimement celle-ci à l'os du pied. D'autre part, la corne de la paroi et celle de la sole se soudent en leur point de rencontre qui forme la ligne blanche, facilement visible lorsqu'on pare le pied pour appliquer le fer. Sur toute l'étendue de la sole, on trouve donc, de l'extérieur vers l'intérieur, la corne d'abord, puis le tissu velouté, enfin la face inférieure de la troisième phalange ou os du pied.

La fourchette, elle, est constituée ainsi que nous l'avons dit, par du tissu fibro-élastique en forme de coin, recouvert par une couche de corne élastique. Au-dessous de la fourchette, on trouve tout d'abord le ligament du tendon perforant, qui vient s'insérer sur l'os du pied ; au-dessous de celui-ci une gaine synoviale, la tige sémoïdienne, qui facilite le glissement du tendon sur le sémoïde, ou naviculaire, ou petit os du pied ; ce dernier os est réuni à la troisième phalange par un ligament au-dessous duquel existe un des cul-de-sac de l'articulation du pied. Ces divers organes sont extrêmement délicats ; ils peuvent être lésés, ainsi que nous l'exposerons, lors de clou de rue, et la fourchette, en plus de son rôle des plus importants pour l'amortissement des chocs locomoteurs, joue à leur égard un rôle de protection capital.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs, lorsque l'occasion s'en présentera pour eux, de faire sectionner à la scie un pied de cheval ; ils pourront ainsi se rendre plus facilement compte de la constitution anatomique de cet organe, et mieux comprendre par la suite la nature et la gravité des diverses lésions qui peuvent atteindre le pied.

Fernand Esroy.
(Le Fermier).

« Le Titan »

Nous pouvons livrer à nos adhérents la farine alimentaire « Le Titan » pour les vaches laitières, l'engraissement des bovins adultes et des porcs, s'employant comme les tourteaux, soit en barbotage, soit à sec et aux doses suivantes :

- 2 kil. 500 par jour pour les vaches laitières ;
 - 2 à 3 kil. 500 par jour pour les bœufs à l'engrais ;
 - 0 kil. 500 à 1 kil. par jour pour les porcs.
- « Le Titan » ne convient pas à l'alimentation des poulets.

Génie Rural

L'Utilité d'un bon Outillage à la Ferme

Qui de nous ne connaît ou n'a connu l'un de ces vieux cultivateurs qui n'avaient jamais quitté leur pays natal ? Ils n'avaient pu élever leurs enfants, les établir et se ménager quelques modestes ressources pour leur vieillesse qu'en travaillant durement et en se privant de tout agrément pendant leur vie entière. La terre, insuffisamment préparée, malgré un rude labeur, ne les avait pas fait fructifier.

Aujourd'hui, fort heureusement, nos agriculteurs ont une autre mentalité. Ils n'hésitent plus, pour se déplacer, à utiliser les moyens de transport les plus rapides : chemins de fer ou automobiles ; ils se servent du télégraphe, du téléphone et de la T. S. F. Ils n'ont plus peur de faire des placements. Ils savent que la terre paye les sacrifices faits en engrais et en semences.

Mais, en toute chose, les progrès ne s'effectuent ni toujours ni partout avec rapidité, et il reste encore beaucoup à faire, notamment dans l'outillage agricole. Si certaines fermes sont bien équipées, il s'en faut de beaucoup que dans l'ensemble de nos exploitations rurales, le matériel corresponde aux besoins réels.

On considère encore trop la machine comme un aide exigeant et peu productif. On lui reproche de coûter cher, en achat et en réparations, et de ne pas servir longtemps chaque année. Au fond, on voit clairement qu'elle coûte, et on ne se rend pas toujours compte que la machine rapporte. Si les semoirs en ligne, par exemple, ont mis tant de temps à se répandre (encore le sont-ils insuffisamment) c'est qu'on a eu bien de la peine à comprendre qu'à eux seuls était due l'augmentation de récolte que procure, à égalité de travail et de fumure du sol, le placement des graines dans les conditions les meilleures de développement des jeunes plantes.

L'outillage ne s'est développé qu'en raison de la diminution de la main-d'œuvre rurale, que les vides causés par la guerre ont rendu particulièrement manifeste. Le matériel destiné à l'accomplissement mécanique des travaux qui nécessitent beaucoup de monde si on les effectue à bras, ou encore de nombreux attelages — fenaison, moisson en particulier — a pris un certain essor. Mais cela n'est pas suffisant.

Ce n'est pas seulement sous la pression des événements que les agriculteurs devraient acquérir un outillage moderne ; une conception plus haute de leur rôle et de leurs propres intérêts devrait les pousser à rechercher s'ils tirent véritablement tout le parti qu'il est actuellement possible d'obtenir de la terre sur laquelle ils peinent. Tel cultivateur qui labourait à peu de chose près comme faisaient son père et son grand-père, a-t-il songé qu'il pourrait approfondir petit à petit ses façons, augmenter peu à peu l'épaisseur de la couche arable et assainir ainsi sa terre, la mettre à même de mieux répartir l'eau, et accroître ses récoltes. Par un choix judicieux de ses instruments, il arriverait à ce résultat sans avoir besoin d'entretenir plus d'animaux de travail. En quelques années, il arriverait à gagner plus, tout en se fatiguant moins, avec les quelques ouvriers qu'il a encore et qui, eux-mêmes, ayant un travail moins rude et plus rémunérateur, n'auraient pas autant envie d'abandonner les champs.

Et ce que nous disons pour les travaux des champs, pourrait être répété pour les multiples opérations de l'intérieur de la ferme. Faut-il continuer à tirer l'eauseau par seuil ou vaut-il mieux l'avoir à volonté au moyen d'une pompe double, au besoin, d'un réservoir ? Couperons-nous toujours

le bois avec une scie à bras ou emploierons-nous une petite scie à moteur ? L'électricité arrivant aujourd'hui dans le pays, nous éclairerons-nous encore avec des lampes et lanternes à pétrole, ou disposerons-nous partout ces ampoules si brillantes et si agréables, et n'en profiterons-nous pas pour placer un de ces petits moteurs qui, en quelques minutes, nous concassera pour quelques sous une provision d'avoine, de maïs, de tourteaux, qu'on n'aurait obtenue, à bras, que lentement et avec beaucoup de peine ?

Ces quelques exemples montrent la nécessité de ne plus utiliser que le moins possible la force musculaire de l'homme ; d'abord, parce que, si on ne veut pas que les ouvriers qui sont restés aux champs abandonnent la culture, il faut leur rendre l'existence plus confortable et moins pénible et les placer sur le même niveau social que les ouvriers des villes ; ensuite parce que, en tant que moteur, l'homme est extrêmement coûteux et qu'au fur et à mesure de l'élevation des salaires, le prix de revient des opérations accomplies à bras s'accroîtrait, ne tarderait pas à annuler le bénéfice de l'agriculteur. Il y a donc un double intérêt à la fois social et personnel, à tirer de plus en plus parti de l'intelligence de l'homme, et à réduire l'utilisation de sa force musculaire, qui est d'ailleurs faible. Seul, un outillage bien compris permettra de diminuer le prix de revient des opérations tout en payant des salaires plus élevés.

On nous objectera que toutes ces acquisitions, transformations, etc., coûteront très cher. C'est évident, mais c'est encore à ce point de vue qu'il est désirable de voir la mentalité agricole française se modifier dans son ensemble. Il ne s'agit pas seulement d'évaluer la dépense à engager, mais de rechercher si cette dépense « paiera », c'est-à-dire correspondra à un accroissement de recettes supérieur à l'intérêt qu'aurait produit l'argent conservé. Si une machine payée 1.000 francs nous permet d'économiser chaque année 200 francs, ou de nous procurer une recette annuelle supplémentaire équivalente, nous avons fait, en l'achetant, un placement à 20 %. — Si, pour obtenir un certain résultat, il nous faut employer un ouvrier de plus, celui-ci nous coûtant, par exemple, 8.000 francs par an, ce salaire correspondant à l'intérêt, à 10 %, d'un capital de 80.000 francs ; une installation coûtant de 15 à 20.000 francs nous permettrait-elle d'arriver au même résultat, sans augmenter notre personnel, que nous aurions tout avantage à dépenser ces 15 ou 20.000 francs.

Malgré l'opinion si répandue dans nos campagnes, ce n'est nullement faire preuve de sagesse et de bonne entente de ses intérêts que d'éviter de parti-pris toute dépense, car il y a des dépenses fructueuses qu'il faut savoir faire si on veut gagner. Il y a même bien des cas où le manque d'argent disponible n'est pas un obstacle à l'accomplissement d'une dépense reconnue avantageuse : le Crédit Agricole n'est-il pas là pour faire les avances nécessaires, moyennant un intérêt minime ?

Est-on embarrassé pour l'acquisition du matériel ou pour recourir à cette si utile institution ? Indépendamment des Caisses de Crédit Agricole elles-mêmes, les Directeurs des Services Agricoles, les Professeurs d'Agriculture sont à la disposition des agriculteurs pour les aider. Qu'on n'hésite donc pas à consulter ces conseillers compétents, désintéressés et dévoués.

G. COUPAN
Professeur à l'École Nationale d'Agriculture de Grignon.

Tous droits réservés

La destruction des mauvaises herbes dans les céréales

On désigne en culture, sous le nom de mauvaises herbes, des plantes appartenant à la végétation spontanée (ou même à des espèces cultivées) qui se développent spontanément dans les cultures et parfois les envahissent totalement.

Les dégâts causés par les mauvaises herbes sont souvent considérables ; elles absorbent l'eau et les engrais aux dépens des plantes cultivées, elles leur disputent l'air et le soleil et parfois les étouffent presque complètement. Quelques-unes sont toxiques pour le bétail, telle la mercuriale, la renouée à l'état vert, la colchique d'automne, la ciguë, etc. Certaines semences de mauvaises herbes (ail, cuscute, etc.) déprécient fortement une récolte.

Il y a bientôt vingt ans, M. Garola, en se basant sur des appréciations raisonnées de cultivateurs de la Beauce, estimait en moyenne à 50 francs par hectare de terre labourable les pertes causées par les mauvaises herbes et à plus d'un milliard de francs la dime ainsi prélevée par ces redoutables parasites végétaux sur l'ensemble des cultures en France. Avec la dépréciation actuelle du franc, c'est de 5 à 6 milliards qu'il faudrait parler aujourd'hui.

Ces chiffres démontrent avec éloquent, avec quel acharnement le cultivateur doit mener la lutte contre la mauvaise herbe.

MOYENS DE LUTTE

Dans les terres labourables, un assolement judicieux établit permet, en faisant alterner plantes salissantes et plantes nettoyantes, de conserver le sol relativement propre, mais, même dans ce cas et surtout si les conditions climatiques sont favorables à leur développement, les mauvaises herbes envahissent toujours plus ou moins les céréales (principalement le blé qui se défend mal contre la végétation spontanée).

Autrefois, quand la main d'œuvre n'était ni rare ni coûteuse, on pouvait par des sarclages conserver la propreté des emblavures. Aujourd'hui, les frais de main-d'œuvre sont trop élevés et l'on doit se borner à pratiquer l'échardonnage et l'enlèvement de l'ail et du Rumex patens (appelé communément « paille » ou « grande patience »).

Les herbes de printemps qui peuvent être exécutées dans de bonnes conditions permettent de détruire en grande partie la végétation spontanée. Malheureusement, le début du printemps est souvent trop pluvieux, dans bien des régions, pour que les herbes aient une efficacité suffisante, surtout dans les terres fortes ; aussi doit-on chercher d'autres modes plus certains et plus complets de destruction.

TRAITEMENT A L'ACIDE SULFURIQUE DILUÉ

Il y a près de trente ans qu'ont été faits les premiers essais de destruction des mauvaises herbes dans les céréales avec l'acide sulfurique, mais c'est seulement depuis quelques années que la méthode a été mi-

se au point par M. Rabaté, inspecteur général d'Agriculture et ce que procédait de nettoyage du sol a pris une grande extension.

Le traitement consiste à épandre sur les emblavures, lorsque les mauvaises herbes ont vu détruite commencent à étaler leurs trois ou quatre premières feuilles à la surface du sol, une solution d'acide sulfurique dilué de 7 à 20 pour 100 en volume, à la dose de 800 à 1.200 litres à l'hectare suivant la céréale traitée, l'époque du traitement, les mauvaises herbes à détruire et l'état du développement du blé et des mauvaises herbes. Cet épandage se fait au moyen d'appareils spéciaux appelés pulvérisateurs. L'acide employé est généralement l'acide à 53 degrés Beaume, le plus facile à se procurer, le moins cher et le plus malléable.

Parmi les plantes facilement détruites quand le traitement est bien fait, signalons en certaines qui envahissent parfois une récolte au point de la compromettre presque entièrement, en tout cas d'en abaisser sensiblement le rendement : la mourouille des champs (vulgairement désignée sous le nom de « sanve », « russe », « jotte », suivant les régions), la renouëlle des champs, le liseron, le « jarziau » (gesse sauvage, particulièrement envahissante certaines années), le coquelicot, etc. L'acide sulfurique agit par déshydratation des tissus ; un enduit ciréux, la cutine, protège les graminées et en particulier les céréales contre l'action déshydratante de l'acide.

En dehors des graminées qui résistent au traitement au même titre que les céréales, il faut citer l'ail, qui n'est pas atteint du tout, et le chardon qui ne l'est que très peu.

Nous avons, un des premiers en Maine-et-Loire, en 1922, essayé à notre Ferme Expérimentale de la Pommeraye le traitement des blés à l'acide sulfurique dilué. Après trois années d'essais, nous sommes arrivés à mettre au point, pour notre situation, les meilleures conditions de traitement qui, lorsqu'elles sont réunies assurent un résultat parfait.

Nous trouvons cependant à l'acide sulfurique les inconvénients suivants :

1°) Si le traitement est exécuté avec un appareil à dos, il est long et pénible et ne peut se faire que sur de petites surfaces ;

2°) Le pulvérisateur à traction animale qui permet d'aller beaucoup plus vite est très coûteux et s'use très rapidement. De plus, en terre forte, où le sol est long à se ressuyer au printemps, il faut une suite de belles journées pour que l'appareil puisse pénétrer dans les emblavures sans les endommager ; ainsi, au printemps 1926, en Anjou, beaucoup de cultivateurs n'ont pu trouver un seul jour pour faire le traitement en temps opportun ;

3°) Le traitement avec l'appareil à traction exige un personnel important et la question de l'eau est parfois très compliquée à résoudre si on doit traiter sur une grande étendue éloignée d'un point d'eau ;

4°) Le traitement exige de la part du personnel de grandes précautions, l'acide sulfurique étant un acide assez dangereux à manier ;

TRAITEMENT A LA SYLVINITE SPECIALE

La Sylvinite Spéciale est de la sylvinite ordinaire finement moulue et additionnée de 5 % de kieselguhr ou terre d'infusoires pour maintenir le produit dans un état toujours bien pulvérulent.

On a d'abord bibré cette sylvinite spéciale pour la destruction des sanves et ravennelles dans les céréales de printemps.

On doit appliquer la sylvinite quand les sanves sont encore jeunes et ont de 2 à 6 feuilles. L'épandage se fait de bonne heure le matin, alors que les feuilles sont couvertes de rosée et qu'une belle journée s'annonce. La dose moyenne à employer est de 800 à 1.000 kilos à l'hectare.

Quelques heures après l'épandage on constate que les sanves se flétrissent et quelques jours après elles sont complètement desséchées. La céréale ne souffre pas de l'application, mais bénéficie largement au contraire de la fumure potassique qui lui est apportée.

Or, si depuis deux ans on est bien certain de l'efficacité parfaite du traitement à la sylvinite spéciale pour la destruction des sanves, il n'y avait pas jusqu'ici d'expériences suffisamment nombreuses et concluantes pour dire si la sylvinite spéciale avait, au même titre que l'acide sulfurique, une action destructive sur les mauvaises herbes qui poussent dans les céréales d'automne ; les renouëles, vesces, gesces, coquelicots, etc., ayant un feuillage plus résistant que celui des sanves.

Les nombreuses expériences que nous avons établies cette année sur divers points de notre région nous permettent aujourd'hui de conclure que le traitement à la sylvinite spéciale bien exécuté donne des résultats excellents.

Ainsi à notre Ferme expérimentale de la Pommeraye (Maine-et-Loire), nous avons traité, le 24 mars 1927, à la sylvinite spéciale, une parcelle de blé très fortement envahie par les renouëles (appelées communément « pieds de pigeon » en Anjou). Les renouëles étant déjà très développées (8 à 10 feuilles) nous avons été obligés d'employer la dose élevée de 1.500 kilos à l'hectare. Les renouëles furent parfaitement détruites et au battage les rendements obtenus furent les suivants :

RENDEMENT A L'HECTARE	PAILLE		GRAIN	
	(kilos)	(kilos)	(kilos)	(kilos)
Parcelle traitée.....	3.500	2.500		
Parcelle non traitée..	2.600	1.400		
Différence en faveur de la parcelle traitée	900	1.100		

Des nombreuses expériences que nous avons établies dans les départements : Sarthe, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure, nous avons pu déduire que lorsque le traitement était fait à temps (les mauvaises herbes n'ayant pas plus de 4 à 6 feuilles) la dose de 1.000 à 1.200 kilos de sylvinite spéciale à l'hectare était suffisante pour bien détruire renouëles, vesces, jarziau, coquelicots, etc... Les résultats obtenus sont aussi nets avec la sylvinite spéciale qu'avec l'acide sulfurique, et la sylvinite spéciale présente les avantages suivants :

1° Emploi beaucoup plus facile.
2° Economie de main-d'œuvre.
3° Toujours possibilité de traiter dans les terres fortes et mouillantes.

4° Bien que pour traiter un hectare à la sylvinite spéciale il faille dépenser sensiblement plus que pour traiter un hectare à l'acide sulfurique, le traitement revient relativement moins cher, puisqu'on apporte au sol une forte fumure potassique.

CONCLUSION

Le cultivateur, qui avait déjà dans le traitement à l'acide sulfurique dilué un procédé efficace de destruction des mauvaises herbes dans les céréales, va désormais pouvoir s'adresser également à la « sylvinite spéciale » pour mener avec succès la lutte contre la végétation spontanée.

Nous insistons en terminant sur la nécessité d'épandre la sylvinite spéciale, le matin de très bonne heure, par une forte rosée, avant que celle-ci n'ait commencé à s'évaporer. Il suffit ensuite de quelques heures de soleil pour que le traitement soit efficace.

J. VALENTIN,
Ingénieur-agronome.

LA FARINE DE POISSON

Les deux principaux marchés mondiaux de ce produit, sont la Norvège et Hambourg (Allemagne). Les quantités non absorbées en Allemagne sont expédiées en Yougo-Slavie, en Hongrie, en Tchéco-Slovaquie, en Suisse, au Japon, aux Etats-Unis, etc...

Le tonnage de farine exporté par la Norvège en 1913 était de 8.927 tonnes ; ce chiffre atteint en 1922 : 20.000 tonnes, pour dépasser celui de 45.000 en 1925. Ces chiffres se passent de commentaires.

La France, pays d'élevage par excellence, doit être intéressée par ce produit. Au moment où le prix de revient des grains s'élève chaque jour, l'utilisation pour la nourriture du bétail des sous-produits divers des industries de l'alimentation, devient de plus en plus intéressante.

Tel est le cas des farines de poisson, lesquelles contiennent, suivant leur origine, de 50 à 70 % de protéine-albumine, de 5 à 12 % de matières grasses et jusqu'à 28 % de phosphate. En raison de sa teneur moyenne en principes nutritifs, le marché français commence à s'intéresser à ce produit.

La valeur alimentaire de la farine de poisson a été démontrée depuis de longues années en Scandinavie et surtout en Allemagne où elle a été employée dans l'alimentation des chevaux, des bovins, des moutons, des porcs et de la volaille. Cette farine distribuée à la dose de 100 à 200 grammes par jour engraisse les porcs rapidement, sans agir défavorablement sur la qualité de la chair et du lard ; à raison de 900 grammes par cheval et par jour ; de 900 à 1.350 grammes associée à la paille ou aux racines pour les bovins ; de 1.800 grammes par jour pour les vaches laitières sans que le lait prenne un goût désagréable ; de 500 à 550 grammes pour les veaux ; de 50 à 75 grammes pour les moutons ; la dose journalière peut être au maximum de 10 % du poids des aliments pour les volailles adultes et de 5 % pour les jeunes.

Pour montrer combien son emploi mériterait d'être propagé en France, M. le vétérinaire Veu, chef du Laboratoire de Recherches de Service de l'Elevage, Direction de l'Agriculture au Maroc, a bien voulu nous faire tenir l'étude ci-après :

« Deux porcelets de même race, de même âge et sensiblement de même poids (verrats caziéris du Service de l'Elevage), ont été entretenus avec des rations qui ont varié avec l'appétit des animaux et leur taille.

« L'une des rations fermait une quantité de farine de poisson qui était de 200 grammes au début de l'expérience et de 300 grammes à la fin. La substitution était faite à valeur égale. Le prix de revient des deux rations était donc le même. L'expérience a duré 90 jours.

« Comme nous n'avions que deux sujets, pour éviter les causes dues aux influences individuelles, au bout de 40 jours, nous avons établi pour les deux porcelets un régime commun, puis le 50^e jour, nous avons inversé les conditions de l'expérience, c'est-à-dire donné de la farine de poisson à celui qui n'en avait pas eu durant les 40 premiers jours et inversement.

« Voici les résultats
« Au bout de 40 jours, le porcelet n° 1 (sans farine de poisson), était passé de 31 kilos 400 à 52 kilos ; il avait augmenté de 20 k. 600. L'accroissement quotidien avait été de 515 grammes et le prix du kilo d'accroissement était de 1 franc.

« Le porcelet n° 2 (farine de poisson) était passé de 27 k. 500 à 51 k. 500 ; il avait augmenté de 24 kilos. L'accroissement quotidien avait été de 0 k. 600 et le prix de revient du kilo d'accroissement était de 0 fr. 85.

« Au 50^e jour, les porcelets pesaient : Le n° 1, 54 k. 200 ; le n° 2, 54 k. 100.

« Après les 40 jours suivants, le porc n° 1 (avec farine de poisson) pesait 88 kilos ; il avait augmenté de 33 k. 800, soit de 845 grammes par jour, le prix du kilo d'accroissement étant de 0 fr. 99.

« Le porc n° 2 (sans farine de poisson) pesait 77 kilos, il avait augmenté de 22 k. 900, soit de 574 grammes par jour ; le prix du kilo d'accroissement était de 1 fr. 29.

« Dans les deux cas, l'avantage a été en faveur de celui des animaux qui recevait la farine de poisson, mais il a été particulièrement marqué durant la deuxième phase de l'expérience, puisqu'il s'est traduit pour une dépense rigoureusement égale, par une plus-value de près de 50 francs (11 k. à 4 fr. 25).

« Pour ne pas compliquer inutilement cette note, nous nous abstentions de reproduire ici le détail des chiffres sur lesquels reposent ces conclusions ; ils ont été enregistrés au Service de l'Elevage, où il est possible de les consulter, ainsi que ceux relatifs à nos expériences sur les porcelets cachectiques ou rachitiques.

« Les porcs ne font aucune difficulté pour consommer la farine de poisson ; au bout de quelques jours, ils recherchent même cet aliment et leur appétit semble augmenté. Pour éviter au début des troubles intestinaux, d'ailleurs légers, et pour assurer la consommation complète de la farine de poisson distribuée, il convient de l'introduire graduellement dans la ration.

« La farine de poisson étant un aliment fortement azoté, il est indiqué de l'associer avec d'autres aliments à faible teneur en protéine. Au Maroc, en particulier, il est très facile de la distribuer en mélange avec des raquettes crues et coupées, ou mieux encore cuites, du figuier de barbarie (*Opuntia ficus indica*). La quantité indiquée comme ration journalière est de 200 grammes ; nous en avons donné jusqu'à 300 grammes et il est probable qu'on pourrait aller jusqu'à 400 et même 500 grammes sans inconvénients.

« On pourrait ainsi très vraisemblablement constituer une ration très économique.

« Enfin, en raison de sa forte teneur en protéine et de sa richesse en acide phosphorique et en chaux, la farine de poisson constitue un aliment de choix pour les animaux, jeunes, malingres, rachitiques.

« Dès l'addition de farine de poisson à leur ration, on voit les porcelets plus ou moins débilités par suite du régime défectueux des mères ou convalescents d'entérites, revenir en état et même prendre très rapidement de l'embonpoint.

« Signalons encore que sous l'influence de ce régime phosphoré, nous avons constaté l'arrêt immédiat, puis la régression rapide des symptômes morbides chez trois porcelets atteints de cachexie osseuse ou torsielle stade. Les animaux ont guéri, mais leurs membres sont restés déformés... »

Cette étude est suffisamment démonstrative et permet de conclure que de tous les éléments nécessaires aux animaux, ce sont les substances azotées qui sont les plus utiles. D'après Liébig, les aliments azotés possèdent seuls la propriété de se convertir en sang, et d'après M. Raoul Gouin, les substances azotées sont les principes alimentaires ayant le plus de valeur. Elles se complètent par les sels minéraux et les substances hydrocarbonées. Ces dernières abondent dans les aliments d'origine végétale ; par contre, les sels minéraux et plus particulièrement l'acide phosphorique et le chlorure de sodium y sont en faible proportion. On peut les y adjoindre sous d'autres formes, mais il est à retenir que l'acide phosphorique n'est assimilable qu'autant qu'il se présente sous la forme organique. La farine de poisson est donc tout indiquée pour la suralimentation des jeunes animaux ; poulains, porcelets, veaux, agneaux, pouceux, etc., de même qu'elle sera un précieux appoint pour l'élevage des animaux reproducteurs : vaches laitières, poulinières, poules pondeuses, etc...

Nous ajouterons que la farine de poisson a une haute valeur nutritive, en raison des grandes quantités de matières albuminoïdes qu'elle contient. Or, le rôle de celle-ci, dans l'éducation des tissus, ne peut être tenu par aucune autre substance ; elles sont, à ce titre, indispensables. La particularité de la farine de poisson est sa grande digestibilité, bien supérieure à celle de toutes les albumines d'origine végétale offertes au bétail sous forme de tourteaux, de graines de coton, de soja, de colza, par exemple. On y trouve, de plus, une quantité beaucoup plus considérable d'acide phosphorique que dans les autres préparations végétales.

De par sa composition, la farine de sardine est la nourriture de choix des vaches laitières. On sait que le lait de vache contient 30 à 35 % d'albumine ; il est donc nécessaire de fournir un supplément de matières albuminoïdes au bétail si l'on ne veut pas voir diminuer le rendement en lait. Il en est de même pour les brebis et les chèvres. Il est bien évident, d'autre part, qu'une nourriture riche en matières albuminoïdes favorise la croissance et l'engraissement. L'emploi de la farine de sardine est également indiqué pour la nourriture des porcs, en raison des matières minérales qu'elle contient et qui sont particulièrement favorables au développement du squelette et préviennent le rachitisme.

On sait, d'autre part, que cette farine a donné les meilleurs résultats aux éleveurs de volaille. Non seulement les qualités obtenues avec ce régime sont supé-

rieures, mais la ponte s'en trouve considérablement augmentée.

Il est bien évident que, de même que les autres aliments concentrés d'origine végétale, la farine de sardine employée sans discernement et en trop grande quantité, peut avoir sur la qualité de la viande ou du lait une influence fâcheuse. Quelques fermiers et éleveurs, après des essais mal conduits, ont cru devoir y renoncer. Après une alimentation de leur bétail presque exclusive en farine de sardine, ils ont constaté que le lait et la viande prenaient un goût de poisson très marqué. Il n'y a à cela rien d'étonnant et personne ne préconise l'emploi de cette farine comme nourriture unique, voire même principale.

Au surplus, voici quelques directives que donne à ce sujet le professeur Isaachsen, de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Norvège : « Pour les jeunes porcs, et d'une façon générale pour le jeune bétail en voie de croissance, la bonne farine de sardine est un des meilleurs aliments, non seulement à cause de sa haute teneur en albumine, mais aussi à cause de son haut pourcentage en graisses qui contiennent plus de vitamines utiles que les graisses végétales ou les graisses des mammifères terrestres ; et enfin à cause de sa grande teneur en phosphates de calcium. Il suffit de mélanger à la nourriture habituelle des jeunes porcs, au sevrage, 30 à 40 grammes de farine de sardine, de 150 à 200 grammes pour les porcs d'un an, pour obtenir un rendement excellent. Pour les animaux soumis à l'engraissement, il a été reconnu que 10 à 11 % de farine de sardine peuvent, sans inconvénient pour la qualité de la viande, entrer dans leur ration journalière. »

FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE DECEMBRE

Lundi 26 : Mouzeil, Sucé. — Mardi 27 : La Limouzinière, La Meilleraye, Le Pallet, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Père-en-Retz, Vallet. — Jeudi 29 : Le Pin. — Vendredi 30 : Maumusson, Port-Saint-Père, Saint-Nazaire. — Samedi 31 : La Chapelle-des-Marais, Guenrouët, Mésanger, Nantes, Douzon, Petit-Mars, Puceul.

MOIS DE JANVIER

Lundi : Chauvé, Guérande, Nozay, Saint-Colombin, Thouaré, Trans, Varades. — Mardi 3 : Le Bignon, Blain, Riaillé, Sion, Varades. — Mercredi 4 : Châteaubriant, Machecoul. — Jeudi 5 : Ancenis, La Chevrolière, Remouillé, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 6 : Assérac, Clisson, Nort. — Samedi 7 : Abbaretz, Saint-Etienne-de-Mont-

Lundi 9 : Carquefou, Casson, Chéméré, Herbignac, Nantes, Pannecé, Veu. — Mardi 10 : Boussay, Derval, Louroux-Bottereau, Maisdon, Sautron, Saint-Etienne-de-Corcoué, Saint-Gildas-des-Bois. — Mercredi 11 : Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Philbert-de-Grandlieu. — Jeudi 12 : Aigrefeuille, Bouvron, Conquereuil, Fégréac, Missillac, Notre-Dame-des-Landes. — Vendredi 13 : Saint-Père-en-Retz. — Samedi 14 : Ligné, Quilly, Saaré, Treffieux.

Lundi 16 : Belligné, La Boissière-du-Doré, Le Clion, Cordemais, Nozay, Pontchâteau, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Treillières (La Ménardais, Varades, Vay. — Mardi 17 : Grandchamps, Legé, Mouais, Saint-Mars-la-Jaille. — Mercredi 18 : Fay-de-Bretagne, Montbert (Geneston), Sainte-Pazanne, Vigneux. — Jeudi 19 : Ancenis, Héric, Pornic, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 20 : Avesac, Clisson, Couëron, Nort, Saint-Lyphard, Villeveigne. — Samedi 21 : Le Cellier, Guenrouët, Jans, Le Pellerin, Les Sorinières, Vallet.

Lundi 23 : Arthon, Mouzeil, Sucé, Saint-Vincent-des-Landes, Fouvouis. — Mardi 24 : La Meilleraye-de-Bretagne, Orvault. — Mercredi 25 : Savenay, Teillé. — Jeudi 26 : Plesé. — Vendredi 27 : Camphou, Maumusson. — Samedi 28 : La Chapelle-des-Marais, Issé, Port-Saint-Père, Les Touches, Vigneux.

Lundi 30 : Grandchamps, Massérac, Moisson, Le Pin, Le Temple-de-Bretagne. — Mardi 31 : La Limouzinière, Soudan, Sainte-Anne-de-Camphou.

AGENDA AGRICOLE ET VITICOLE

— 1928 —

PAR V. VERMOREL

Président du Comité Agricole et Viticole du Beaujolais

Membre de l'Académie d'Agriculture.

L'AGENDA AGRICOLE ET VITICOLE de V. Vermorel de 1928 vient de paraître.

C'est toujours avec plaisir et profit que l'on consulte ce joli recueil si élégamment présenté, bourré de renseignements utiles. C'est une véritable encyclopédie agricole qui évite nombre de recherches longues et difficiles.

L'Agenda Agricole et Viticole de Vermorel, revu et complété chaque année depuis 43 ans, sous une forme essentiellement pratique, contient tous les renseignements indispensables à l'agriculteur et au viticulteur.

Il comprend 200 pages de texte et les travaux de chaque mois sont indiqués avec un grand nombre de pages blanches pour les notes journalières.

Prix : édition ordinaire, 6 fr. ; édition de luxe, 12 francs.

En vente chez l'auteur et à la Librairie du Progrès Agricole et Viticole, à Villefranche (Rhône).

L'Aviculture en Janvier

Poules. — Il n'est pas rare de voir les poules de deux ans (20 mois environ), recommencer la ponte dès les premiers beaux jours de janvier. Ces sujets doivent être particulièrement soignés. Ne trouvant qu'en trop minimes quantités les éléments indispensables à la formation des œufs qu'elles pondent, l'éleveur doit y suppléer par une nourriture appropriée, sans cela, elles s'amaigrissent bientôt et la maladie ne tarde pas à les décimer. Une nourriture fortement animalisée sera toujours la bienvenue et l'aviculteur n'aura pas à regretter cette dépense supplémentaire, étant donné que les produits récoltés tiennent des cours rémunérateurs.

Les poulettes, par contre, celles qui ont pondu durant les mois d'octobre, novembre et décembre, ralentissent en général la ponte en janvier et février. Une nourriture appropriée et judicieusement combinée permet ordinairement de combattre ce ralentissement (on oublie très souvent que les poulettes sont des êtres qui bâtissent). La nourriture qui leur est distribuée ne sert pas uniquement à leur entretien et à leur production, une bonne partie des éléments qu'elle contient est utilisée au développement du sujet.

Les éléments carnés sont indispensables pendant cette croissance. De même les phosphates entreront avec succès dans les rations. La verdure reste toujours un mets fort goûté de tous. L'avoine germée, de même, se distribue fréquemment.

Les brusques changements de température, les variations très sensibles de l'atmosphère que nous subissons depuis le début de l'hiver ne sont pas précisément très propices à une forte production. Par contre, ils le sont en ce qui concerne les diverses maladies qui guettent toutes les volailles dont la santé n'est pas robuste.

Une bonne précaution consiste à prendre les devants en mélangeant dans l'eau de boisson, deux ou trois fois par semaine, du sulfate de fer à la dose de 10 grammes par litre.

En janvier, il faut songer à remettre en état la clôture des parcs. On peut en profiter pour y apporter les modifications que nous avons toujours recommandées, à savoir de diviser les parcours des volailles en deux parties.

Une est occupée pendant que l'autre repose. Cette façon de faire a le grand avantage d'éviter la contamination du terrain, cause de tant d'épidémies.

Les éleveurs reculent souvent devant les frais occasionnés par ce doublement. Ces frais, lorsqu'il s'agit de clôtures de 2 mètres de hauteur, deviennent assez onéreux pour justifier l'hésitation des aviculteurs. C'est pourquoi nous croyons intéressant de parler d'un petit appareil dont l'utilité est incontestable.

Les pinces à ailes empêchent les poules de voler plus haut que 70 à 80 centimètres. Leur prix, de plus, est réduit si l'on songe à l'économie que l'on peut réaliser sur la hauteur des clôtures.

Ces pinces se posent facilement. La volaille étant placée sur le dos on enserme dans la pince les plumes du premier membre de l'aile (il y en a 9), en les répartissant symétriquement. La pince se place le plus près possible de l'os de l'aile, sans toutefois la toucher. Les deux branches de la pince sont ensuite pressées et on serre la vis au moyen d'un tournevis. On met une pince à chaque aile. Posées correctement, ces pinces ne s'aperçoivent pas et ne donnent aucun changement de forme chez les oiseaux qui en sont munis pas plus qu'elle ne les abîme. Il est préférable de les enlever au moment de la mue.

Canards. — En janvier comme en décembre, il est à recommander de nourrir économiquement. Vers la fin du mois, toutefois, on commence à forcer quelque peu la nourriture afin de faciliter et avancer le plus possible le début de la ponte.

Nous conseillons de ne pas lâcher encore les sujets de trop bonne heure, le matin. On les rentre de même le soir, dès la tombée de la nuit.

Oies. — Les oies doivent recevoir une nourriture en rapport avec les produits qu'elles sont susceptibles de donner dès les premiers beaux jours. La verdure ne fera pas défaut. Les betteraves crues sont bien acceptées lorsqu'elles sont hachées convenablement.

Dindons. — Les éleveurs ne possèdent plus que les sujets conservés pour la reproduction. Ils nécessitent toutefois les précautions indispensables à tous les animaux lorsque les intempéries sont rigoureuses.

En général, en janvier, la nourriture pourra devenir plus concentrée pour tous les oiseaux de basse-cour. La saison de production approche à grands pas et il faut que pour cette époque tous les sujets soient dans un état de santé plus que satisfaisant.

Pintades. — Les pintades continuent comme les autres mois à vaquer en liberté. Nous l'avons déjà dit fréquemment, la rusticité de ces gallinacées est incroyablement grande.

En général, les animaux originaires de pays chauds se montrent plus rustiques dans les contrées du Nord que ceux dont c'est l'habitation normale. On peut encore conserver des sujets pour les vendre à la consommation, lorsque la chasse est fermée. Les prix obtenus à cette époque compensent largement le surplus de soins et nourriture qu'ils ont coûté.

Pigeons. — Les pigeons peuvent être lâchés dehors. Dans les champs, ils peuvent glaner bonne partie de leur pitance sans commettre de dégâts préjudiciables.

Janvier pour les jeunes couples est le début de la production intensive. Il ne faut pas, sous prétexte que les bêtes vaquent en liberté, leur supprimer toute nourriture. Ce serait aller à l'encontre du succès.

Les pâtes sont très bien vues des pigeons qui sortent au dehors. On les leur donne tièdes avant de les lâcher le matin.

Lapins. — La saison de reproduction va commencer. Les éleveurs devront porter au mal toutes les femelles en état de reproduire. Ils obtiendront pour les premiers jours de février de nombreuses portées de lapereaux.

Il faudra tenir compte de ce surmenage chez les mâles en leur donnant une alimentation en conséquence. De même, les femelles en gestation devront être nourries copieusement.

Le bon foin, les betteraves, l'avoine, le son, les pommes de terre, les tourteaux, entrent avec succès dans les menus.

Lorsqu'on a eu soin de se réserver de la verdure, il n'en vaut que mieux.

Elevage des reproducteurs. — La sélection se continue toujours. Plus que jamais nous conseillons de ne conserver pour la reproduction que les sujets bien venus et ayant de l'allure.

Cela est assez difficile à obtenir si l'on songe qu'il faut combiner les caractéristiques extérieures des sujets avec leurs caractères généraux.

Conservé un sujet bien marqué, impeccable au point de vue standard des signes de la race, s'il ne possède pas en même temps une conformation générale de premier ordre, c'est avoir son élevage à un péril certain.

Elevage de consommation. — La production doit être augmentée et elle le peut puisque nombre de sujets jusque-là improductifs (momentanément s'entend) sont venus grossir la vente des œufs.

Les poulets nés en janvier feront encore des premiers dont les prix de vente seront supérieurs aux prix de revient.

De même en canards, oies, pigeons, etc., si l'on peut produire en grande quantité, les bénéfices que l'on retirera seront des plus intéressants.

Nous ne parlerons pas ici des lapins dont la production, comme nous le disions un peu plus haut, doit être portée à son maximum.

Le métier d'aviculteur industriel est un métier très dur, d'autant plus en cette saison, car les soins nécessités par tous les sujets doivent être beaucoup plus suivis.

Une grosse perte est vite subie et le bénéfice de plusieurs mois gravement compromis.

Matériel avicole. — Il faut profiter de ce que la saison avicole ne bat pas encore son plein (sauf pour l'élevage de consommation) pour remettre en état le matériel usagé.

Une bonne couche de peinture permet bien souvent de faire durer beaucoup plus longtemps des poulailleurs ou machines qui se détériorent très vite.

Nous avons parlé, dans notre précédente chronique, de la visite qui s'impose aux couveuses et éleveuses. Si ce n'est pas encore fait, l'aviculteur se pressera de le faire. Le temps passe. Il ne faut pas qu'à la dernière minute, il s'aperçoive qu'un réservoir fuit, qu'une éleveuse manque de lampe, etc.

Concours. — De nombreux concours ont eu lieu, prouvant que les aviculteurs avaient pris de la peine. Ils en ont du reste été récompensés. D'autres concours, et non des moindres, vont encore avoir lieu. Nous engageons tous les éleveurs à n'envoyer que des sujets bien préparés, bien en forme. Ils seront certains ainsi d'obtenir le fruit de leur travail.

Il vaut mieux exposer deux beaux sujets que d'en présenter dix médiocres. Les expositions sont une réclame qui n'est pas à dédaigner.

« Bulletin des Halles »

HUILES DIVERSES

Nous pouvons fournir à nos adhérents, par bidons de 25 ou 50 litres et par fûts de 100 ou 170 kilos, des huiles de toute première qualité, marchandise rendue franco toutes gares grands réseaux.

1° Huiles pour machines agricoles : fluide, demi-fluide, ou épaisse, prix allant de 3 fr. 20 à 3 fr. 80 le litre, suivant la demande (par fût ou par 25 litres) ;

2° Huiles pour écrémeuses, de vaseline 3/4 blanche, prix allant de 4 fr. 10 à 4 fr. 70 le litre ;

3° Huiles industrielles, pour cylindre à vapeur, pour mouvements ou pour transmissions, prix allant de 3 fr. 20 à 5 fr. 20, suivant désignation ci-dessus et suivant quantité demandée ;

4° Huiles pour moteurs et autos : Très fluide, fluide, demi-fluide, demi-épaisse, épaisse, prix allant de 4 fr. 20 à 5 fr. 20 le litre, suivant fluidité choisie et quantité demandée.

Bien préciser la fluidité en commandant, ou indiquer le genre de moteur ou de voiture.

Les bidons de 50 litres sont facturés 20 fr. Ceux de 25 litres 15 fr. et repris, si retournés franco à l'usine en bon état.

Les fûts pétroliers de 100 et 170 kilos sont gratuits ;

5° Graisses consistantes, pour voitures, roulements, engrenages, etc., par 12, 25, 50 kilos et plus. Prix intéressants, franco. Nous consulter.